

1. Prestation : Foyer d'hébergement avec crèche						
Objectifs généraux : offrir un hébergement adapté et une prise en charge spécifique aux femmes en difficulté et à leurs enfants						
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Héberger des femmes en difficulté, avec ou sans enfant, en collaboration avec le réseau. Offrir des prestations de crèche aux enfants en âge préscolaire hébergés avec leur mère.	1. Nombre de demandes reçues par an	Nombre de demandes				
	2. Nombre de demandes acceptées par an	Nombre de demandes acceptées				
	3. Durée moyenne d'attente d'une place	Inférieure à 60 jours				
	4. Nombre de femmes hébergées par an	Minimum 18 femmes				
	5. Nombre d'enfants hébergés	Minimum 18 enfants				
	6. Taux d'occupation des places de la crèche interne (13 places à 100%)	13 places occupées à 85%				
	7. Durée moyenne et maximale du séjour	Durée moyenne de 7 mois et maximale de 11 mois				
	8. Taux d'occupation du foyer	Taux d'occupation entre 95 % et 105 %				
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Favoriser et renforcer le bon développement des enfants hébergés à travers une prise en charge et des prestations spécifiques (notamment crèche et Pôle Santé).	1. Nombre de demandes reçues pour une prise en charge spécifique (Logopédie et/ou Psychomotricité) par an	Nombre de demandes				
	2. Nombre de suivis réalisés par an	Nombre de suivis				
	3. Durée moyenne d'attente d'une prise en charge (Logopédie et/ou Psychomotricité)	Inférieure à 15 jours				

Tableau de bord des objectifs et indicateurs
Association Foyer ARABELLE
2024-2027

2. Prestation : Accompagnement socio-éducatif et psychosocial, aide à la réinsertion						
Objectifs généraux : offrir un accompagnement socio-éducatif et psychosocial aux femmes hébergées et leur apporter du soutien en vue d'un retour vers l'autonomie						
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Procurer un accompagnement socio-éducatif et psychosocial individuel et collectif, visant la reconstruction, le développement de l'autonomie, et le soutien à la parentalité.	1. % de résidentes bénéficiant de la mise en place, en collaboration avec elles, d'un projet éducatif individuel (PEI) permettant le suivi et l'appréciation de l'évolution de la situation	100% des résidentes				
	2. % de résidentes engagées dans une activité en lien avec la problématique des violences et ses impacts sur l'éducation et les enfants	80% des résidentes				
	3. Nombre de groupes de parole organisés au foyer, en lien avec les violences domestiques (8 résidentes par groupe)	12 séances de groupes de parole par an, animées par un éducateur et une psychologue de AVVEC				
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Apporter un appui à la réinsertion sociale et professionnelle	1. Nombre moyen de séances réseaux formels par résidente	2 séances par mois par résidente				
	2. % de résidentes non-francophones inscrites à des cours de français langue étrangère (FLE) parlé et / ou écrit	100 % des femmes de langue étrangère (non francophones), ont entrepris des cours de français parlé et / ou écrit (à l'externe ou avec la bénévoles du foyer)				
	3. Pourcentage de résidentes suivies par une structure sociale externe d'accompagnement vers l'autonomie	100%				
	4. % de résidentes engagées dans une activité externe (travail, stage, formation) ou interne au foyer (stage en cuisine, activités créatives ou de loisirs, ateliers d'estime de soi)	80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), excepté les femmes en congé maternité (non comptées dans ce chiffre)				
	5. % de résidentes ayant effectué un bilan de sortie et une évaluation de satisfaction du séjour, avec la direction	90 % des femmes sortent avec un projet écrit, faisant partie du bilan de sortie et incluant une évaluation de leur satisfaction				

Tableau de bord des objectifs et indicateurs
Association Foyer ARABELLE
2024-2027

3. Prestation : logements-relais et accompagnement post-foyer						
Objectifs généraux : garantir un accompagnement post-foyer aux résidentes qui le nécessitent, mettre à disposition des logements-relais avec accompagnement social						
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Favoriser le passage vers une plus grande autonomie et l'accès à un logement pérenne à travers des prestations post-foyer (6 appartements-relais avec accompagnement socio-éducatif et AEMV).	1. Nombre de résidentes par an hébergées dans un des 6 appartements-relais d'Arabelle	Minimum 8 résidentes				
	2. Taux de résidentes hébergées en relais accédant à un logement pérenne au cours de la période de prise en charge	75% des résidentes				
	3. Pour les résidentes qui le nécessitent, nombre de résidentes bénéficiant d'un suivi post-sortie jusqu'à 3 mois maximum, renouvelable 1 fois (pour un total de 6 mois)	Nombre de femmes suivies après la sortie et nombre de visites par mois et par femme				
4. Prestation : Service externe de soutien (SES)						
Objectifs généraux : apporter une aide immédiate aux personnes hébergées en hôtel ou chez des proches, offrir une orientation dans et un accompagnement vers le réseau						
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Favoriser la stabilisation et l'amélioration de la situation des personnes victimes de violences domestiques hébergées en hôtel ou par des proches, à travers une aide immédiate et concrète.	1. Nombre de demandes reçues par an	Nombre de demandes				
	2. Nombre de situations prises en charge	Nombre de demandes acceptées				
	3. Délai moyen d'attente pour un premier rdv	36 heures				
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2024	2025	2026	2027
Orienter, soutenir et accompagner les personnes vers des institutions susceptibles de répondre à leurs besoins.	1. Durée moyenne du suivi SES	Maximum 5 semaines				
	2. Pourcentage des personnes ayant été orientées vers d'autres structures	75%				

STATUTS

de l'Association Foyer Arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche

64, avenue des Grandes-Communes
1213 Onex

Tél foyer 022 792 70 84

Tél admin 022 792 70 85

Tél crèche 022 792 80 49

info@foyerarabelle.ch

www.foyerarabelle.ch

CCP 12-17615-0

1. DENOMINATION

Sous la dénomination « Association Foyer Arabelle », il est constitué à Genève une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Son siège est à Onex, Genève, aux 64 et 66 avenue des Grandes Communes.

2. BUT

L'association a pour but d'apporter un soutien à toute femme, avec ou sans enfants, momentanément en difficulté. A cette fin, l'association gère notamment un lieu d'accueil et d'hébergement pour ces femmes, ainsi qu'une crèche qui accueille les enfants des résidentes ainsi que des enfants externes au foyer.

L'association est sans but lucratif.

3. STATUT DES RESIDENTES

L'association héberge des résidentes sans distinction de race, de religion ou de nationalité.

4. MEMBRES

4.1 Admission

Peut être membre de l'Association Foyer Arabelle toute personne physique ou toute personne morale qui en fait la demande par écrit au comité, à l'exclusion toutefois des membres du personnel en activité.

4.2 Démission

La qualité de membre se perd :

- ◊ par la démission, devant être présentée par écrit au comité pour la fin de l'année civile en cours
- ◊ par défaut de paiement des cotisations
- ◊ par le décès, ou la dissolution de la personne morale
- ◊ par l'exclusion prononcée par le comité qui n'est pas tenu d'indiquer les motifs de sa décision

4.3 Cotisations et responsabilité

Les membres sont tenus de verser les cotisations annuelles fixées par l'assemblée générale.

Les dettes ne sont garanties que par l'actif social.

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle à raison des engagements de l'association, ils n'ont aucun droit personnel sur l'actif social qui est la propriété exclusive de l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus, de même que les héritiers ou ayants droit des membres décédés, n'ont aucun droit à l'actif social.

5. ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont :

- ◇ l'assemblée générale
- ◇ le comité
- ◇ l'organe de contrôle

6. ASSEMBLEE GENERALE

6.1 Composition

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association, elle est composée de tous les membres.

Elle se réunit en assemblée ordinaire une fois par an.

6.2 Rôle

L'assemblée générale :

- ◇ élit les membres qui constitueront le comité et élit le président
- ◇ élit l'organe de contrôle qui devra être choisi en dehors du comité mais peut être membre de l'association
- ◇ approuve les comptes annuels et les rapports de gestion du comité, de la direction, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle
- ◇ fixe le montant des cotisations annuelles
- ◇ adopte et modifie les statuts
- ◇ peut révoquer un membre du comité

6.3 Convocation

L'assemblée générale est convoquée par circulaire adressée aux membres au moins dix jours à l'avance. Cette convocation devra indiquer l'ordre du jour.

Les propositions de modification de l'ordre du jour devront être présentées par écrit au comité au moins cinq jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale.

Les points à traiter sous « divers » peuvent être annoncés au début de l'assemblée. Ils ne pourront pas faire l'objet d'une décision formelle de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté en début de séance.

6.4 Représentativité et droit de vote

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, sous réserve de l'article 11. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix ; en cas d'égalité, la voix du président départage.

Chaque membre n'a qu'une voix ; le droit de vote est personnel ; le droit de représentation est admis sur la base d'une procuration écrite.

Le vote s'effectue à mains levées ou au bulletin secret si un cinquième des membres présents le demande.

6.5 Procès-verbal

Il est tenu un procès verbal des décisions et élections de l'assemblée générale.

6.6 Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale peut se réunir en assemblée générale extraordinaire aussi souvent que le comité le juge nécessaire ou si un cinquième des membres en fait la demande.

7. COMITE

7.1 Composition

Le comité est composé de 5 à 11 membres de l'Association Foyer Arabelle, élus par l'assemblée générale pour un an ; ils sont immédiatement rééligibles.

Le président du comité est élu par l'assemblée générale. Il est immédiatement rééligible, mais la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La répartition des charges autres que celles du président est fixée par le comité. L'action des membres du comité, ainsi que celle du président, est bénévole.

7.2 Fonctions

Les fonctions de membre du comité cessent à l'échéance du mandat conféré par l'assemblée générale ; elles cessent aussi par décès, démission, perte de la qualité de membre ou révocation, prononcée dans ce cas par l'assemblée générale.

7.3 Pouvoirs

Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des biens et des affaires de l'association ; il peut faire appel, en qualité de conseillers, à des personnes qui ne sont pas membres. Ces dernières pourront assister aux séances du comité ou des commissions mais n'auront pas droit de vote.

7.4 Attributions

Le comité dirige l'association et en est responsable devant l'assemblée générale. Il est chargé notamment de:

- ◇ administrer l'association
- ◇ engager la direction de l'institution, foyer et crèche
- ◇ veiller à la bonne marche de l'association et au respect de son but
- ◇ convoquer l'assemblée générale et exécuter les décisions de celle-ci
- ◇ établir le budget et les comptes annuels de l'association sur proposition de la direction
- ◇ adopter le rapport d'activité de l'association rédigé par la direction

Le comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. Le/la président(e) convoque le comité et un procès verbal de la séance est dressé.

7.5 Commissions

Le comité peut constituer des commissions chargées d'un objet déterminé, dans le cadre de l'activité de l'association. Chaque commission aura à sa tête un membre du comité qui pourra s'adjoindre à titre d'aides ou de conseillers des personnes même non sociétaires.

Le comité déterminera, par un règlement intérieur si besoin est, et de cas en cas, les pouvoirs délégués à chaque commission en vue de l'accomplissement de la tâche à elle confiée par le comité.

Le comité garde le droit de contrôle le plus étendu sur l'activité de chaque commission ; il peut convoquer à ses séances les membres, même non sociétaires, d'une commission ; ces derniers n'auront cependant pas le droit de vote lors d'une décision du comité.

7.6 Décisions

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas d'égalité des voix, le président départage.

7.7 Responsabilité

Les membres du comité de l'association n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements pris par l'association, engagements exclusivement garantis par les biens de celle-ci. De même, les membres n'ont aucun droit à l'actif social.

7.8 Engagement à l'égard des tiers

Les décisions ayant une implication financière à l'égard de tiers doivent porter la signature collective du président et du trésorier. A défaut de la signature du trésorier, la signature du président et d'un autre membre du comité.

8. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association sont les suivantes :

- ◇ les cotisations des membres
- ◇ les dons et legs en nature et en espèce
- ◇ les subventions des collectivités publiques et des institutions privées
- ◇ le produit des ventes, collectes, manifestations etc...
- ◇ les rétributions versées par les résidentes ou par les services référents, les pensions crèche
- ◇ le temps offert bénévolement par les membres du Comité dans l'exercice de leur mandat

9. FONDS DE SOLIDARITE

Il est créé un fonds de solidarité alimenté par des dons privés, expressément affectés par le donateur pour les femmes et les enfants résidents du foyer ou fréquentant la crèche.

Le fonds n'existe que dans la mesure où il est alimenté, et ne crée pas de droit pour les résidentes ou les enfants.

Le fonds est affecté à des actions et/ou des activités en faveur des femmes et des enfants résidant au foyer, et/ou à des enfants fréquentant la crèche.

Un règlement est rédigé explicitant les critères et les procédures de gestion des attributions.

Le fonds est géré par l'association.

10. ORGANE DE CONTROLE

Une fiduciaire, dont le mandat n'excède pas 4 ans, est chargée de contrôler les comptes de l'association et de présenter chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Elle est en droit d'exiger en tout temps la présentation des livres et pièces comptables.

11. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale convoquée à cet effet et réunissant deux tiers de ses membres.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale sera convoquée à nouveau dans un délai de vingt jours. Elle statuera alors quelque soit le nombre de membres présents.

12. LIQUIDATION

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une autre institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à l'association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

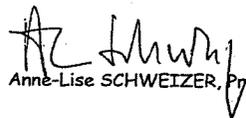
13. ENTREE EN VIGUEUR

Les présents statuts annulent et remplacent les statuts précédents. Ils sont adoptés en assemblée générale le 10 avril 2019, et entrent immédiatement en vigueur.

* * * * *

Onex, le 2 mai 2019

Pour le comité :


Ann-Lise SCHWEIZER, Présidente

ORGANIGRAMME

Comité
7 membres

CRÈCHE

- **Joëlle Gaspoz**
Responsable de la crèche
- **Bénédicte Faude**
Éducatrice petite enfance
- **Pauline Reboli**
Éducatrice petite enfance
- **Tracy Engeler**
Éducatrice petite enfance
- **Gaëlle Bayo**
Éducatrice petite enfance
- **Stéphanie Rodriguez-Parnin**
Éducatrice petite enfance
- **Sophie Schroeter**
ASE
- **Keven Würsch**
Auxiliaire
- **Damien Masson**
Auxiliaire
- **Caroline Mottier Pfeiffer**
ASE
- **Rafaela Peirera Da Fonseca**
Apprentie ASE
- **Stefano Caria**
Éducateur petite enfance
- **Abigail Senziani**
Éducatrice petite enfance
- **Sébastien Mercan**
Auxiliaire
- **Deborah Ruggeri**
ASE
- **Victor Alvarenga Varela**
ASE

FOYER

- **Estelle Martin**
Éducatrice spécialisée
- **Pia Haikiö Rautanen**
Éducatrice spécialisée
- **Myriam Ben Nacef**
Éducatrice spécialisée
- **Romane Brulhart**
Éducatrice spécialisée
- **Hugo Puissant-Bayard**
Éducateur spécialisé
- **Sabrina Grippi**
Éducatrice spécialisée

Maëva Campos Manzanera
Apprentie ASE

AEMV

- **Maria Varela Rossi**
Éducatrice spécialisée AEMV

SES

- **Léana Fustinoni**
Éducatrice spécialisée SES
- **Anne Salvans**
Éducatrice spécialisée SES

FOYER & CRÈCHE

- **Gianluca Giorgino**
Cuisinier
- **José Alegre Pascual**
Cuisinier
- **Vilma Sant'ana**
Employée de maison
secteur foyer
- **Wilma Almeida**
Employée de maison
secteur crèche
- **José Alegre Pascual**
Sécurité et entretien

FOYER

- **Alassane Cissé**
Veilleur de nuit
- **Naïma Cedat**
Veilleuse de nuit
- **Dany Da Silva Gomez**
Veilleur de nuit
- **Zoé Garin**
Veilleuse de nuit
- **Joana Grade Costa**
Veilleuse de nuit
- **Laura Racheter**
Veilleuse de nuit
- **Francesco Ulino**
Veilleur de nuit
- **Morgane Vivroux**
Veilleuse de nuit
- **Maeva Mere**
Veilleuse de nuit
- **Andreia Gomes Pereira**
Veilleuse de nuit
- **Tiffany Ricco**
Veilleuse de nuit

ADMINISTRATION

- **Marc-Antoine La Torre**
Directeur de l'institution
- **Myriam Daille**
Secrétaire administrative
- **Florence Pittet**
Comptable
- **Sonia Darbellay**
Chargée de projet
- **Marie-Fleur Pérocheau**
Chargée de projet

EXTERNES

- **Frédérique Bondi**
Psychomotricienne
- **Mathilde Darbellay**
Logopédiste

COMITE DE L'ASSOCIATION FOYER ARABELLE 2022

Présidente	<p>Anne-Lise Schweizer Titulaire du brevet d'avocate, substitut à l'Office des Poursuites, retraitée 8, avenue de France 1202 Genève anne.lise.schweizer@gmail.com</p>	portable 076.386.04.42
Vice-présidente	<p>Anne-Marie Hirt Assistante sociale, retraitée 55, rue de Moillebeau 1209 Genève annemariehirt@gmail.com</p>	tél. 022.734.04.35
Trésorier	<p>Steve Candolfi Contrôleur financier, administrateur aux HUG 62, rte d'Annecy 1256 Troinex steve.candolfi@bluewin.ch</p>	tél. 022.342.79.35 portable 079.255.28.91
Membres	<p>Michael Anders Avocat 1, chemin des Sellières 1219 Aire michael.anders@bluewin.ch</p>	Etude 022.318.00.80 Fax 022.318.00.88
	<p>Serge Guinot Psychothérapeute et enseignant à la HETS 40, rue du Stand 1204 Genève serge.guinot@hesge.ch</p>	portable 078.615.75.85
	<p>Katia Staehli Spécialiste en relations publiques 2, avenue de Crozet 1219 Châtelaine katia@simplycomm.ch</p>	tél. 022.344.46.71 portable 079.321.13.76
	<p>Félix Stämpfli Architecte 31, chemin de l'Orée 1293 Bellevue f.staempfli@a-concept.ch</p>	portable 079.208.23.30
Directeur de l'institution	<p>Marc-Antoine La Torre 10a, avenue du Cimetière 1213 Petit-Lancy marc-antoine.latorre@foyerarabelle.ch</p>	tél. 022.792.12.49 portable 076.616.30.61

Système salarial et conditions de travail pour le personnel éducatif, administratif et d'intendance du Foyer Arabelle

En 2013, le comité a pris la décision d'appliquer aux collaborateurs du foyer Arabelle les conditions salariales en vigueur à l'Etat de Genève et ainsi, de les soumettre à la « loi » concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (B515).

S'agissant de l'annuité, il a également été décidé de suivre la politique salariale de l'Etat et d'attribuer, aux membres du personnel, au début de chaque année civile et après au moins 6 mois d'activité dans leurs fonctions, jusqu'au moment où le maximum de la classe dans laquelle est rangée leurs fonctions est atteint, une augmentation annuelle prévue par l'échelle de traitement (ci-dessus annuité).

Cette annuité peut, exceptionnellement, ne pas être accordée si la situation financière d'Arabelle ne le permet pas.

Les traitements sont également adaptés au coût de la vie et cela proportionnellement à l'évolution de l'indice genevois des prix de la consommation. Exceptionnellement, une allocation unique de « vie chère » peut être allouée au personnel dont la classe de fonction ne dépasse pas la classe 13.

Le personnel éducatif et administratif du foyer est également soumis au classement des fonctions établi par le Conseil d'Etat (cf. catalogue des fonctions).

Les conditions de travail sont précisées dans le contrat de travail de chaque collaborateur, notamment le droit aux vacances, le droit au salaire en cas de maladie ou d'accident et le paiement des primes LPP. Le contrat précise également les obligations du collaborateur, en particulier le devoir de discrétion et la flexibilité des horaires, ainsi que les consignes de sécurité.

Pour le reste, Arabelle se réfère également aux conditions en vigueur à l'Etat. Le SAI qui est intervenu en 2017-2018 dans le cadre d'un audit global a entériné la mise en place de ce processus.

Système salarial et conditions de travail pour le personnel de la crèche Arabelle

Le personnel éducatif ainsi que la responsable pédagogique de la crèche sont soumis à la CCT régissant les crèches suburbaines du canton de Genève.

La CCT règle ainsi les conditions d'engagement ainsi que les salaires à appliquer en tenant compte de la formation des collaborateurs ainsi que de leurs années d'expérience. Selon la CCT, une augmentation annuelle est automatique (annuité).

La CCT règle également le droit aux vacances et au salaire en cas de maladie ou d'accident, ainsi que la participation de l'employeur au paiement des primes LPP.

Pour le reste, le contrat de travail précise les obligations auxquelles sont soumises les collaborateurs, notamment l'étendue du devoir de discrétion.

Annexe : CCT crèche suburbaine

BUDGET PREVISIONNEL 2024			
I. PRODUITS	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Subventions			
Etat de Genève *	560 560.00	517 440.00	1 078 000.00
Service à la petite enfance **	-	99 300.00	99 300.00
Ville d'Onex	-	-	-
Communes genevoises	12 000.00	-	12 000.00
Total 1	572 560.00	616 740.00	1 189 300.00
2. Prestation de service déduction faite de la provision pour risque			
Pensions	1 485 110.00	162 240.00	1 647 350.00
Crèche externe			-
Buanderie	2 400.00		2 400.00
Total 2	1 487 510.00	162 240.00	1 649 750.00
3. Autres produits			
Cotisations	2 800.00	350.00	3 150.00
Dons divers	23 000.00	5 000.00	28 000.00
Intérêts			
Repas du personnel pris au Foyer	800.00	800.00	1 600.00
Divers (clés perdues, indemn.PF, etc)	7 000.00	2 500.00	9 500.00
Total 3	33 600.00	8 650.00	42 250.00
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	2 093 670.00	787 630.00	2 881 300.00
II. CHARGES	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Personnel			
Salaire du personnel	1 356 754.00	549 433.00	1 906 187.00
Charges sociales 21%	284 918.34	115 380.93	400 299.27
Déplacements personnel	2 000.00		2 000.00
Autres fr. de person. (dont form./civilistes)	41 938.16	11 977.00	53 915.16
Total personnel	1 685 610.50	676 790.93	2 362 401.43
2. Services généraux et administratifs			
2.1. Locaux			
Loyer et charges	133 872.00	36 031.00	169 903.00
Electricité/Sécurité/Nettoyage	63 326.00	20 813.00	84 139.00
Total locaux	197 198.00	56 844.00	254 042.00
2.2. Cuisine			
Alimentation et matériel de cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00
Total cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00

BUDGET PREVISIONNEL 2024			
2.3. Animation/Prestations directes	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
Animation diverse	600.00	600.00	1 200.00
Produits hygiène/soin	5 000.00	1 854.00	6 854.00
Assurance acc.enfants		125.00	125.00
Total animation	5 600.00	2 579.00	8 179.00
2.4. Mobilier et matériel			
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	25 000.00	5 563.00	30 563.00
Travaux-brico+location véhicule	750.00	375.00	1 125.00
Lingerie	2 500.00	885.00	3 385.00
Assurance choses	655.00	255.00	910.00
Total mobilier-matériel	28 905.00	7 078.00	35 983.00
2.6. Frais administratifs			
Fournitures bureau/imprimés/abo.	5 000.00	2 123.00	7 123.00
Téléphone/internet/frais de port	11 413.00	2 005.00	13 418.00
Informatique/logiciels	19 000.00	7 343.00	26 343.00
Frais banque et CCP	100.00	147.00	247.00
Cotisations	1 000.00	900.00	1 900.00
Etrennes/cadeaux/frais représentation/événementiel	4 000.00	1 500.00	5 500.00
Charges pour comités	1 000.00	1 000.00	2 000.00
Fiduciaire	4 000.00	1 528.00	5 528.00
Ass. Protection juridique	775.00	388.00	1 163.00
Total frais administratifs	46 288.00	16 934.00	63 222.00
TOTAL CHARGES	2 028 601.50	780 475.93	2 809 077.43
Résultat avant amortissements	65 068.50	7 154.07	72 222.57
Amortissements	6 200.00	1 590.00	7 790.00
Résultat après amortissements	58 868.50	5 564.07	64 432.57
Résultat Foyer y.c. crèche interne	64 432.57		

Notes

Etat de Genève *

Subvention provisoire

BUDGET PREVISIONNEL 2025			
I. PRODUITS	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Subventions			
Etat de Genève *	560 560.00	517 440.00	1 078 000.00
Service à la petite enfance		99 300.00	99 300.00
Ville d'Onex			-
Communes genevoises	12 000.00		12 000.00
Total 1	572 560.00	616 740.00	1 189 300.00
2. Prestation de service déduction faite de la provision pour risque			
Pensions	1 485 110.00	162 240.00	1 647 350.00
Crèche externe			-
Buanderie	2 400.00		2 400.00
Total 2	1 487 510.00	162 240.00	1 649 750.00
3. Autres produits			
Cotisations	2 800.00	350.00	3 150.00
Dons divers	23 000.00	5 000.00	28 000.00
Intérêts	-	-	-
Repas du personnel pris au Foyer	800.00	800.00	1 600.00
Divers (clés perdues, indemn.PF, etc)	7 000.00	2 500.00	9 500.00
Total 3	33 600.00	8 650.00	42 250.00
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	2 093 670.00	787 630.00	2 881 300.00
II. CHARGES	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Personnel			
Salaire du personnel	1 399 645.00	556 670.00	1 956 315.00
Charges sociales 21%	293 925.45	116 900.70	410 826.15
Déplacements personnel	2 000.00		
Autres fr. de person. (dont form./civilistes)	41 938.16	11 977.00	53 915.16
Total personnel	1 737 508.61	685 547.70	2 423 056.31
2. Services généraux et administratifs			
2.1. Locaux			
Loyer et charges	133 872.00	36 031.00	169 903.00
Electricité/Sécurité/Nettoyage	63 326.00	20 813.00	84 139.00
Total locaux	197 198.00	56 844.00	254 042.00
2.2. Cuisine			
Alimentation et matériel de cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00
Total cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00

BUDGET PREVISIONNEL 2025			
2.3. Animation/Prestations directes	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
Animation diverse	600.00	600.00	1 200.00
Produits hygiène/soin	5 000.00	1 854.00	6 854.00
Assurance acc.enfants		125.00	125.00
Total animation	5 600.00	2 579.00	8 179.00
2.4. Mobilier et matériel			
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	25 000.00	5 563.00	30 563.00
Travaux-brico+location véhicule	750.00	375.00	1 125.00
Lingerie	2 500.00	885.00	3 385.00
Assurance choses	655.00	255.00	910.00
Total mobilier-matériel	28 905.00	7 078.00	35 983.00
2.6. Frais administratifs			
Fournitures bureau/imprimés/abo.	5 000.00	2 123.00	7 123.00
Téléphone/internet/frais de port	11 413.00	2 005.00	13 418.00
Informatique/logiciels	19 000.00	7 343.00	26 343.00
Frais bancaire et CCP	100.00	147.00	247.00
Cotisations	1 000.00	900.00	1 900.00
Etrennes/cadeaux/frais représentation/événementiel	4 000.00	1 500.00	5 500.00
Evénementiel	-	-	-
Charges pour Conseil d'Administration	1 000.00	1 000.00	2 000.00
Fiduciaire	4 000.00	1 528.00	5 528.00
Ass. Protection juridique	775.00	388.00	1 163.00
Total frais administratifs	46 288.00	16 934.00	63 222.00
TOTAL CHARGES	2 080 499.61	789 232.70	2 869 732.31
Résultat avant amortissements	13 170.39	-1 602.70	11 567.69
Amortissements	6 200.00	1 590.00	7 790.00
Résultat après amortissements	6 970.39	-3 192.70	3 777.69
Résultat Foyer y.c. crèche interne	3 777.69		

Notes

Etat de Genève *

Subvention provisoire

BUDGET PREVISIONNEL 2026			
I. PRODUITS	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Subventions			
Etat de Genève *	560 560.00	517 440.00	1 078 000.00
Service à la petite enfance		99 300.00	99 300.00
Ville d'Onex			-
Communes genevoises	12 000.00		12 000.00
Total 1	572 560.00	616 740.00	1 189 300.00
2. Prestation de service déduction faite de la provision pour risque			
Pensions	1 485 110.00	162 240.00	1 647 350.00
Crèche externe			250 000.00
Buanderie	2 400.00		2 400.00
Total 2	1 487 510.00	162 240.00	1 899 750.00
3. Autres produits			
Cotisations	2 800.00	350.00	3 150.00
Dons divers	23 000.00	5 000.00	28 000.00
Intérêts	-	-	-
Repas du personnel pris au Foyer	800.00	800.00	1 600.00
Divers (clés perdues, indemn.PF,etc)	7 000.00	2 500.00	9 500.00
Total 3	33 600.00	8 650.00	42 250.00
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	2 093 670.00	787 630.00	3 131 300.00
II. CHARGES			
1. Personnel			
Salaire du personnel	1 408 493.00	568 076.00	1 976 569.00
Charges sociales 21%	295 783.53	119 295.96	415 079.49
Déplacements personnel	2 000.00	-	2 000.00
Autres fr. de person. (dont form./civilistes)	41 938.00	11 977.00	53 915.00
Total personnel	1 748 214.53	699 348.96	2 447 563.49
2. Services généraux et administratifs			
2.1. Locaux			
Loyer et charges	133 872.00	36 031.00	169 903.00
Electricité/Sécurité/Nettoyage	63 326.00	20 813.00	84 139.00
Total locaux	197 198.00	56 844.00	254 042.00
2.2. Cuisine			
Alimentation et matériel de cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00
Total cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00

ARABELLE

Foyer d'hébergement
avec crèche

BUDGET PREVISIONNEL 2026			
2.3. Animation/Prestations directes	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
Animation diverse	600.00	600.00	1 200.00
Produits hygiène/soin	5 000.00	1 854.00	6 854.00
Assurance acc.enfants		125.00	125.00
Total animation	5 600.00	2 579.00	8 179.00
2.4. Mobilier et matériel			
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	25 000.00	5 563.00	30 563.00
Travaux-brico+location véhicule	750.00	375.00	1 125.00
Lingerie	2 500.00	885.00	3 385.00
Assurance choses	655.00	255.00	910.00
Total mobilier-matériel	28 905.00	7 078.00	35 983.00
2.6. Frais administratifs			
Fournitures bureau/imprimés/abo.	5 000.00	2 123.00	7 123.00
Téléphone/internet/frais de port	11 413.00	2 005.00	13 418.00
Informatique/logiciels	19 000.00	7 343.00	26 343.00
Frais banque et CCP	100.00	147.00	247.00
Cotisations	1 000.00	900.00	1 900.00
Etrences/cadeaux/frais - représentation/pharmacie	4 000.00	1 500.00	5 500.00
Evénementiel	-	-	-
Charges pour Conseil d'Administration	1 000.00	1 000.00	2 000.00
Fiduciaire	4 000.00	1 528.00	5 528.00
Ass. Protection juridique	775.00	388.00	1 163.00
Total frais administratifs	46 288.00	16 934.00	63 222.00
TOTAL CHARGES	2 091 205.53	803 033.96	2 894 239.49
Résultat avant amortissements	2 464.47	-15 403.96	237 060.51
Amortissements	6 200.00	1 590.00	7 790.00
Résultat après amortissements	-3 735.53	-16 993.96	229 270.51
Résultat Foyer y.c. crèche interne	-20 729.49		

Notes

Etat de Genève *

Subvention provisoire

BUDGET PREVISIONNEL 2027			
I. PRODUITS	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Subventions			
Etat de Genève *	560 560.00	517 440.00	1 078 000.00
Service à la petite enfance **		99 300.00	99 300.00
Ville d'Onex			-
Communes genevoises	12 000.00	-	12 000.00
Total 1	572 560.00	616 740.00	1 189 300.00
2. Prestation de service déduction faite de la provision pour risque			
Pensions	1 485 110.00	162 240.00	1 647 350.00
Crèche externe			-
Buanderie	2 400.00		2 400.00
Total 2	1 487 510.00	162 240.00	1 649 750.00
3. Autres produits			
Cotisations	2 800.00	350.00	3 150.00
Dons divers	23 000.00	5 000.00	28 000.00
Intérêts	-	-	-
Repas du personnel pris au Foyer	800.00	800.00	1 600.00
Divers (clés perdues, indemn.PF,etc)	7 000.00	2 500.00	9 500.00
Total 3	33 600.00	8 650.00	42 250.00
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	2 093 670.00	787 630.00	2 881 300.00
II. CHARGES	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
1. Personnel			
Salaire du personnel	1 423 048.00	573 264.00	1 996 312.00
Charges sociales 21%	298 840.08	120 385.44	419 225.52
Déplacements personnel	2 000.00	-	2 000.00
Autres fr. de person. (dont form./civilistes)	41 938.16	11 977.00	53 915.16
Total personnel	1 765 826.24	705 626.44	2 471 452.68
2. Services généraux et administratifs			
2.1. Locaux			
Loyer et charges	133 872.00	36 031.00	169 903.00
Electricité/Sécurité/Nettoyage	63 326.00	20 813.00	84 139.00
Total locaux	197 198.00	56 844.00	254 042.00
2.2. Cuisine			
Alimentation et matériel de cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00
Total cuisine	65 000.00	20 250.00	85 250.00

BUDGET PREVISIONNEL 2027			
2.3. Animation/Prestations directes	FOYER	CRECHE INTERNE	TOTAL
Animation diverse	600.00	600.00	1 200.00
Produits hygiène/soin	5 000.00	1 854.00	6 854.00
Assurance acc.enfants		125.00	125.00
Total animation	5 600.00	2 579.00	8 179.00
2.4. Mobilier et matériel			
Entretien et renouvellement mobilier, installations, machines et appareils	25 000.00	5 563.00	30 563.00
Travaux-brico+location véhicule	750.00	375.00	1 125.00
Lingerie	2 500.00	885.00	3 385.00
Assurance choses	655.00	255.00	910.00
Total mobilier-matériel	28 905.00	7 078.00	35 983.00
2.6. Frais administratifs			
Fournitures bureau/imprimés/abo.	5 000.00	2 123.00	7 123.00
Téléphone/internet/frais de port	11 413.00	2 005.00	13 418.00
Informatique/logiciels	19 000.00	7 343.00	26 343.00
Frais banque et CCP	100.00	147.00	247.00
Cotisations	1 000.00	900.00	1 900.00
Etrehnes/cadeaux/frais représentation/pharmacie	4 000.00	1 500.00	5 500.00
Evénementiel	-	-	-
Charges pour Conseil d'Administration	1 000.00	1 000.00	2 000.00
Fiduciaire	4 000.00	1 528.00	5 528.00
Ass. Protection juridique	775.00	388.00	1 163.00
Total frais administratifs	46 288.00	16 934.00	63 222.00
TOTAL CHARGES	2 108 817.24	809 311.44	2 918 128.68
Résultat avant amortissements	-15 147.24	-21 681.44	-36 828.68
Amortissements	6 200.00	1 590.00	7 790.00
Résultat après amortissements	-21 347.24	-23 271.44	-44 618.68
Résultat Foyer y.c. crèche interne	-44 618.68		

Notes

Etat de Genève *

Service à la petite enfance **

Subvention du PL

Subvention en négociation avec la Ville de Genève

Annexe 4 : Liste d'adresses des personnes de contact

Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV-DF)	Madame Emilie FLAMAND, directrice Adresse postale : Rue du 31-Décembre 8 1207 Genève Tél : 022 388 74 50
Direction financière du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DirFin-DF)	Madame Stefanie BARTOLOMEI-FLÜCKIGER, directrice Adresse postale : Rue du Stand 15 1211 Genève 3 Tél : 022 546 13 64
Le bénéficiaire l'association Foyer Arabelle	Madame Anne-Lise SCHWEIZER, présidente Monsieur Marc-Antoine LA TORRE, directeur Adresse postale : Avenue des Grandes-Communes 64 1213 Onex Tél : 022 792 70 85

Annexe 5 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres : 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : communication-df@etat.ge.ch (+41 22 327 98 07).

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association Foyer Arabelle

Département des finances et des ressources humaines

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Foyer Arabelle est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Ses buts statutaires:

- gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

L'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes et enfants en difficulté (inclus des mères mineures et /ou enceintes):

- un hébergement adapté, avec chambre individuelle équipée, et accueil en demi-pension Label Fourchette Verte (pension complète pour les 0 -4 ans) ;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel et collectif destiné à contribuer au développement de l'autonomie et à la reconstruction des femmes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, d'un logement, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet individuel défini à l'arrivée de la femme au foyer;
- différentes activités de soutien (ex. groupe de parole sur les violences domestiques, ateliers de jeu mère-enfant et d'art-thérapie, réunions de vie communautaires, ateliers d'estime de soi,...) d'animations et de loisirs (sportif, culturels), organisées tout au long de l'année, y compris durant les week-ends et les Fêtes. Un service de veille la nuit.
- des prestations de crèche pour les enfants de 0 -4-5 ans pour favoriser leur bon développement, permettre aux mères de suivre une formation, travailler, et effectuer toutes les démarches utiles à leur autonomie.

Mention du contrat :	Aide financière annuelle de 599 541 francs
Durée du contrat :	4 ans (2020-2023)
Période évaluée :	2 années du contrat de prestations (2020 et 2021)

Prestation : Foyer d'hébergement avec crèche

Objectifs généraux: offrir un hébergement adapté et un soutien socio-éducatif et psycho-social aux femmes en difficultés en vue de leur retour vers l'autonomie

Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats	
			2020	2021
Accueillir et héberger des femmes avec enfants Héberger et soutenir des femmes et enfants en difficulté, souvent victimes de violences domestiques, dont des mères et futures mères, majeures et mineures, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an, en collaboration avec le réseau.	1. Nombre de demandes reçues par an	Nombre de demandes	79	136
	2. Nombre de demandes acceptées par an	Nombre de demandes acceptées	9	21
	3. Durée moyenne d'attente d'une place	Inférieure à 60 jours	62 jours	58 jours
	4. Nombre de femmes hébergées par an	Minimum 18 femmes	28	40
	5. Nombre d'enfants hébergés	Minimum 18 enfants	40	56
	6. Taux d'enfants accueillis dans la crèche interne par rapport aux taux d'accueil (11 places à 100%)	11 places occupées à 100%	9.05 places	9.10 places
	7. Durée moyenne et maximale du séjour	Durée moyenne de 7 mois et maximale de 11 mois	15.94 mois	13.6 mois
	8. Taux d'occupation	Taux d'occupation entre 95 % et 105 %	106.78%	102.74%

Commentaires du BPEV : objectif atteint. En 2021, Arabelle a connu une augmentation importante du nombre de demandes qui lui ont été adressées. Le Foyer a en effet été fortement sollicité, notamment pour des situations complexes (troubles psy, dépendances, carences éducatives, soutien à la parentalité) qu'aucune autre institution n'est susceptible de prendre en charge. Souvent, ces situations sont en lien avec des violences domestiques vécues.

Le taux d'occupation moyen sur ces deux ans est très proche de la limite supérieure de la valeur-cible; en 2020, il était au-dessus. La durée moyenne de séjour est quant à elle supérieure à la valeur-cible, un état de fait antérieur à la crise COVID et qui traduit une difficulté à trouver des solutions de sortie ainsi que la complexité croissante des situations accueillies.

Commentaires du subventionné : L'objectif d'Arabelle à moyen terme est d'intensifier et d'améliorer sa prise en charge en offrant un accompagnement de qualité et complet. Les offres ambulatoires développées ces dernières années sur Genève amènent les structures d'hébergement comme Arabelle à devoir accompagner les situations les plus complexes. Une meilleure prise en charge devrait permettre de réduire la moyenne du séjour et prendre en charge plus de situations en continuant de maintenir la qualité et les résultats positifs post-Arabelle.

Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats	
			2020	2021
Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser l'autonomisation des résidentes, et les orienter vers des lieux de formation et d'insertion adaptés à leurs besoins.	1. Nombre moyen de séances réseaux formels par résidente	2 séances par mois par résidente	3	3
	2. Encourager les résidentes non-francophones à s'inscrire à des cours de français langue étrangère (FLE) parlé et / ou écrit	100 % des femmes de langue étrangère (non francophones), ont entrepris des cours de français parlé et / ou écrit (à l'externe ou avec la bénévoles du foyer)	oui 100%	oui 100%
	3. Pourcentage de résidentes suivies par une structure sociale externe d'accompagnement vers l'autonomie	100%	100%	100%
	4. Engagement des résidentes dans une activité externe (travail, stage, formation) ou interne au foyer (stage en cuisine, activités créatives ou de loisirs, ateliers d'estime de soi)	80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), excepté les femmes en congé maternité (non comptées dans ce chiffre)	100%	100%
	5. Bilans de sortie et évaluations de satisfaction du séjour, fait par la résidente avec la direction	90 % des femmes sortent avec un projet écrit, faisant partie du bilan de sortie et incluant une évaluation de leur satisfaction	100%	100%
	6. Pour les résidentes qui le nécessitent, assurer un suivi post-sortie jusqu'à 3 mois maximum, renouvelable 1 fois (pour un total de 6 mois)	Nombre de femmes suivies après la sortie et nombre de visites par mois et par femme	Sur 10 départs, 9 suivis en AEMV à raison de 6 interventions en moyenne par mois.	Sur 18 départs, 15 suivis en AEMV à raison de 6 interventions en moyenne par mois.

Commentaires du BPEV : objectif atteint. A noter qu'en 2021, sur 18 départs du foyer, l'association a suivi 15 femmes dans le cadre de sa prestation d'Accompagnement Educatif en Milieu de Vie (AEMV), financée par la Chaîne du Bonheur. Cette prestation consiste en un suivi, après la sortie de foyer, au domicile de la bénéficiaire, durant une période de 3 mois en moyenne. L'objectif de la prestation est de soutenir les personnes bénéficiaires dans cette période de transition, dans le but d'un retour complet vers l'autonomie.

Commentaires du subventionné : Concernant les bilans de sortie, ils sont systématiquement relus avec la résidente qui peut compléter par ses commentaires le document, notamment au niveau de sa satisfaction d'accompagnement. L'AEMV a aussi permis à certaines résidentes de quitter le foyer plus rapidement que si ce soutien n'existait pas. Le fait d'avoir ce suivi les a rassurées et leur a permis de prendre leur envol. L'effet est donc positif pour elles mais aussi pour les autres futures résidentes qui trouvent une place au foyer, sachant que la liste d'attente est longue. Comme l'explique la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) : « Un séjour en maison d'accueil est aussi plus coûteux qu'un séjour dans le cadre d'un soutien post-hébergement. Dans de tels cas, disposer de soutiens post-hébergement en suffisance permettrait de libérer davantage de places pour des femmes vulnérables et leurs enfants en situation d'urgence aiguë, et dans le même temps de réduire les coûts et de décharger les services sociaux » (Recommandations relatives au financement des maisons d'accueil pour femmes et à l'aménagement de soutiens post-hébergement, 27 mai 2021).

Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats	
			2020	2021
Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences sociales Favoriser, dans le respect, le développement du lien mère-enfant en consolidant les compétences parentales, lorsque nécessaire. et parentales.	1. Observations concrètes permettant la tenue du dossier de suivi individuel et d'apprécier l'évolution de la situation	100% des dossiers suivis	oui	oui
	2. Tenue à jour du concept pédagogique et de sa mise en œuvre	Mise à jour semestrielle	oui	oui
	3. Poursuivre les groupes de parole au foyer, en lien avec les violences domestiques	12 séances de groupes de parole par an, animées par un éducateur et une psychologue de AVVEC	Suspendu suite au COVID-19	Suspendu suite au COVID-19 jusqu'en avril 2021 7 séances
<p>Commentaires du BPEV : objectif atteint. Les groupes de parole n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et durant le premier trimestre 2021, en raison de la pandémie. Les séances ont toutefois pu reprendre en 2021.</p> <p>Commentaires du subventionné : Arabelle va continuer à améliorer la tenue des dossiers et leur digitalisation. Concernant les groupes de paroles, ils vont être intensifiés et complétés par d'autres intervenants sur différents thèmes liés aux violences domestiques.</p>				

Objectif 4	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats	
			2020	2021
Proposer des appartements-relais favorisant le passage vers une plus grande autonomie des résidentes. Favoriser l'autonomie et l'accès à un logement pérenne par des appartements de transition avec un accompagnement socio-éducatif rapproché	1. Offre de 4 appartements-relais pour une durée de 1 an	4 appartements	3 (le 4ème pour le 01.04.2021)	4
	2. Nombre de résidentes par an	Minimum 4 résidentes	5	6
	3. Taux de résidentes accédant à un logement pérenne au cours de la période de prise en charge	75% des résidentes	80% (8 sur 10 départs)	88% (16 sur 18 départs)

Commentaires du BPEV : objectif atteint. La crise COVID a retardé la mise à disposition d'un quatrième appartement en 2020, cependant, cela n'a pas empêché l'association de prendre en charge cinq résidentes dans ce cadre, un chiffre supérieur à la valeur-cible. Le taux de résidentes accédant à un logement pérenne après cette phase transitoire en appartement-relais est nettement supérieur à la valeur-cible, indiquant la plus-value d'une telle prise en charge dans le dispositif d'hébergement.

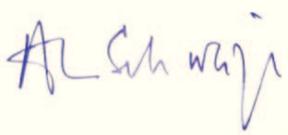
Commentaires du subventionné : L'objectif d'Arabelle à moyen terme est de continuer à ouvrir et développer le suivi des logements relais. Ces derniers offrent un outil supplémentaire nécessaire à la prise en charge des victimes de violences et une alternative à une prise en charge institutionnelle en collectivité.

Prestation : Travail institutionnel et collaboration avec les institutions partenaires				
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats	
			2020	2021
Garantir la diversité des réseaux spécifiques à sa mission dans lesquels Arabelle est impliquée.	Nombre de réseaux spécifiques et diversifiés avec lesquels Arabelle collabore (CCVD, réseau psychosocial, associations féminines, entités pour les enfants, Réseau Petite enfance, Réseau Onex)	1. réseaux : 6	6	16
<p>Commentaires du BPEV : objectif atteint.</p> <p>Commentaires du subventionné : Arabelle continue à développer des liens privilégiés avec l'ensemble du réseau. Cela notamment pour éviter de mettre en place des prestations déjà existantes, mais également rester actif à la mise en lien et la participation à l'évolution des besoins liée aux violences domestiques.</p>				

Observations de l'institution subventionnée : Arabelle remercie et se réjouit de continuer à collaborer avec le département au travers du BPEV. L'association va continuer à participer au développement et l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences domestiques. L'approche intégrée défendue et en cours de mise en place devrait permettre une amélioration significative des différentes actions proposées par Arabelle et avoir un impact positif dans l'ensemble du réseau.

Observations du département : L'association Foyer Arabelle répond aux différents défis posés par le contexte de l'hébergement des victimes de violences domestiques avec une grande flexibilité, adaptabilité et beaucoup d'innovation. En développant ses prestations en amont et en aval de l'hébergement en foyer (création de chambres-relais, Accompagnement externe en milieu de vie - AEMV, Service Externe de Soutien - SES), l'association offre un soutien renforcé aux bénéficiaires, y compris dans les moments de transition. L'association Foyer Arabelle travaille également au renforcement de la prise en charge des enfants et du soutien à la parentalité : un poste éducatif transversal crèche-foyer a ainsi été créé, grâce à l'obtention de fonds privés, et l'association a agrandi ses locaux de crèche, en y intégrant des espaces dédiés à des activités spécifiques (ex. psychomotricité). Le nouveau contrat de prestations prévoit un renforcement de la subvention de l'association, visant à couvrir 50% des frais de fonctionnement du foyer, en réponse à plusieurs recommandations d'instances cantonales, fédérales et internationales. Il intégrera en outre de nouvelles prestations, dont le Service Externe de Soutien (soutien immédiat aux personnes victimes qui ont dû quitter le domicile en raison de violences et qui n'ont pas pu obtenir un hébergement en foyer). Le BPEV se réjouit de poursuivre la collaboration avec l'association Foyer Arabelle dans le cadre de ce prochain contrat.

POUR LE SUBVENTIONNE

Nom, prénom, titre	Signature
Schweizer Anne-Lise, Présidente	
La Torre Marc-Antoine, Directeur	
Genève, le 14 mars 2023	

POUR L'ETAT DE GENEVE

Nom, prénom, titre	Signature
Flamand Emilie, Directrice du BPEV	
Genève, le 6 avril 2023	

ARABELLE

Foyer d'hébergement
avec crèche

Comptes annuels avec annexes au 31.12.2022

Arabelle

Foyer d'hébergement avec crèche

64, avenue des Grandes-Communes

1213 Onex /Genève

www.foyerarabelle.ch

info@foyerarabelle.ch

Tél. équipe éducative 022 792 70 84

Tél. administration 022 792 70 85

Tél. crèche 022 792 80 49



Salès
Rozmuski
Fiduciaire

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint de l'Association Foyer Arabelle - Onex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Foyer Arabelle - Onex pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

L'évaluation appelle les commentaires suivants: notre contrôle a mis en évidence que les créances résultant des pensions comprennent des avoirs difficilement recouvrables dont la valeur n'a pas été ajustée. De ce fait, les créances résultant des pensions sont surévaluées d'un montant de CHF 71'966.-. La direction a effectué des démarches auprès des services étatiques concernés, qui n'ont pas abouti à ce jour, afin que ces montants soient recouverts. Le résultat ainsi que les fonds propres sont présentés pour un montant trop favorable.

Lors de notre contrôle-à l'exception de la réserve présentée au paragraphe précédent nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 27 mars 2023

Salès Rozmuski Fiduciaire


Wanda Salès Rozmuski
Expert-réviseur agréé


Matthieu Larraz
Réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan au 31 décembre 2022 d'un total actif de CHF 835'511.63
- compte de profits et pertes présentant une perte de CHF 6'895.56
- annexe aux comptes annuels
- répartition du résultat

BILANS COMPARES
Au 31.12.2022 et 31.12.2021

ACTIFS	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Caisse		5 331.40	2 260.77
CCP 12-17615-0		322 351.36	1 099 473.30
BCGE		3 688.00	3 689.75
Trésorerie détenue à court terme		331 370.76	1 105 423.82
Débiteurs/pensions		271 941.40	226 101.06
Autres créances à court terme		600.00	
Rémunération dues		504.95	
Provision pour débiteurs douteux	1	-	-100.00
Créances résultant de prestations de services		273 046.35	226 001.06
Avoirs à recevoir	2	183 944.85	35 659.51
Charges constatées d'avance	3	10 121.75	14 635.00
Actifs de régularisation		194 066.60	50 294.51
Total de l'actif circulant		798 483.71	1 381 719.39
Matériel mobilier, électroménager		3 297.27	-
Matériels et logiciels informatiques		1 339.00	2 980.00
Aménagements, installations		32 391.65	19 067.00
Immobilisations corporelles nettes	4	37 027.92	22 047.00
Total de l'actif immobilisé		37 027.92	22 047.00
TOTAL DE L'ACTIF		835 511.63	1 403 766.39

BILANS COMPARES
Au 31.12.2022 et 31.12.2021

PASSIFS	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Rémunérations dues		-	28 107.55
Créanciers sociaux	5	1 817.66	20 475.20
Autres dettes à court terme		1 817.66	48 582.75
Créanciers	6	86 713.10	57 475.77
Charges à payer	6	13 702.65	7 000.00
Provision vacances 2022	11.2	40 587.39	49 601.12
Pensions encaissées d'avance		13 391.00	4 196.00
Passifs de régularisation		154 394.14	118 272.89
Total capitaux étrangers à court terme		156 211.80	166 855.64
Fonds Solidarité	6.1	97 594.90	75 931.45
Fonds Informatique	6.2	-	-
Fonds affectés	6.3	36.05	114.85
Fonds Aménagement	6.4	84 501.18	199 539.89
Fonds Loterie Romande	6.5	1 868.05	4 022.05
Fonds AEMV	6.6	49 367.05	4 558.00
Fonds Magester	6.7	11 487.00	1 487.00
Fonds Soutien à la parentalité/transversal	6.8	-	4 641.55
Fonds Mobilité douce	6.9	-	-
Fonds Covid	6.10	6 013.59	6 045.59
Fonds Boutique	6.11	5 240.94	7 263.41
Fonds Pierre Mercier	6.12	3 905.75	18 477.75
Fonds Extension crèche	6.13	269 162.42	742 359.40
Fonds SES	6.14	3 791.69	79 926.84
Fonds Genève pour le bien commun	6.15	10 361.09	34 235.91
Fonds vacances d'été	6.16	22 452.63	-
Fonds Carfagni	6.17	5 504.40	-
Fonds OAK	6.18	54 895.55	
Fonds divers	6.19	1 706.04	
Total des fonds affectés		627 888.33	1 178 603.69
Total des capitaux étrangers, dont avoir du fonds		784 100.13	1 345 459.33
Capital versé		374 344.91	374 344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012		35 915.56	35 915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012		8 154.80	8 154.80
<i>Perte de l'exercice crèche externe Onex*</i>	22 548.64		1 450.20
<i>Perte de l'exercice sur la part subventionnée*</i>	-8 738.16		-4 473.72
<i>Perte de l'exercice après répartition*</i>	8	-20 706.04	-19 310.39
Résultat attribué*		-6 895.56	396 081.36
Bénéfice cumulé crèche externe Ville d'Onex	13	3 470.85	2 020.65
Perte cumulée sur part subventionnée		-100 516.67	-96 042.95
Perte cumulée sur la durée du contrat		-263 062.39	-243 752.00
Total fonds propres		51 411.50	58 307.06
TOTAL PASSIFS		835 511.63	1 403 766.39

*addendum remplace page 4

Onex, le 16 juin 2023

Anne-Lise Schweizer, présidente

Marc-Antoine La Torre, directeur

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2022 et 31.12.2021

	Notes	Budget 2022 CHF	2022 CHF	2021 CHF
Subventions	7	1 138 841.00	1 333 008.00	1 178 841.00
Subvention exceptionnelle Etat GE*		25 000.00	25 000.00	100 000.00
Dons divers, Communes, Entreprises/Fondations*		38 000.00	297 809.59	972 320.63
Cotisations de l'Association		3 500.00	2 380.00	2 500.08
Pensions	9	1 242 000.00	1 305 374.70	1 234 455.17
Repas		1 900.00	2 496.00	2 346.00
Crèche externe		120 000.00	197 461.50	138 173.00
Buanderie		1 900.00	2 472.10	2 421.50
Recettes diverses		0.00	8586.83	8 263.40
Produits nets de prestations de services		1 365 800.00	1 516 391.13	1 385 659.07
Commission impôt à la source		950.75	950.75	640.41
Produits divers	10	12 005.00	23 926.58	11 441.25
Autres produits d'exploitation		12 955.75	24 877.33	12 081.66
Total produits d'exploitation		2 584 096.75	3 199 466.05	3 651 402.44
Salaires	11.1	1 838 738.77	2 027 394.00	2 013 819.35
Variation provision de vacances	11.2	-	-9 013.73	25 997.72
Autres charges personnel	11.3	15 529.50	14 999.95	15 601.00
Charges sociales		349 360.37	423 161.12	425 095.05
Déplacements et frais divers personnel		250.00	4 288.75	935.05
Frais de formation		24 920.50	9 314.00	7 997.50
Indemnités journalières	11.4		-83 903.58	-146 173.07
Charges de personnel		2 228 799.14	2 386 240.51	2 343 272.60
Alimentation		75 600.00	106 930.08	99 614.02
Frais de locaux et entretiens divers*	12.1	198 727.00	751 400.19	219 643.37
Frais éducatifs *	12.2	10 250.00	403 377.28	128 718.03
Frais administratifs	12.3	53 875.00	69 971.98	51 382.87
Perte sur pensionnaires	12.3		30 648.00	27.50
Dotation provision débiteurs douteux			-	-500.00
Autres charges d'exploitation		338 452.00	1 362 327.53	498 885.79
Total charges d'exploitation		2 567 251.14	3 748 568.04	2 842 158.39
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET		16 845.61	-549 101.99	809 244.05
Amortissements		11 200.00	8 509.03	14 078.42
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER		5 645.61	-557 611.02	795 165.63
Produits financiers - intérêts créanciers		5.00	5.00	0.35
Charges financières - frais de banque et CCP		190.00	190.00	537.88
RESULTAT FINANCIER		-185.00	-185.00	-537.53

* addendum remplace la page no 5

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2022 et 31.12.2021

	Notes	Budget 2022 CHF	2022 CHF	2021 CHF
Produits sur exercices antérieurs/exceptionnels		-	-	
Charges sur exercices antérieurs		-	-	14 600.11
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		-	-	-14 600.11
Fonds affectés - attributions	6		-319 309.59	-1 092 320.63
Fonds affectés - utilisations	6		870 024.95	289 958.73
<u>RESULTAT DES FONDS</u> <u>(attributions/utilisations nettes)</u>		-	550 715.36	-802 361.90
<u>Résultat de l'exercice secteur Foyer y</u> <u>compris service de crèche</u>			-29 444.20	-23 784.11
<u>Résultat de l'exercice secteur crèche</u> <u>externe Ville d'Onex</u>			22 548.64	1 450.20
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT</u> <u>TRAITEMENT DU RESULTAT</u>		5 460.61	-6 895.56	-22 333.91
Ville d'Onex y.c. subvention compl. 15-18			22 548.64	1 450.20
Département des finances			-7 496.53	-5 800.16
Délégation à la Petite Enfance			-1 241.63	-823.33
<u>Répartition de la perte attribuée</u>	8		13 810.48	-5 173.29
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES</u> <u>TRAITEMENT DU RESULTAT</u>		5 460.61	-20 706.04	-17 160.62

Onex, le 16 juin 2023

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Marc-Antoine La Torre, directeur

TABLEAU DE FINANCEMENT			
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	Notes	2022	2021
<u>Résultat net de l'exercice</u>		-6 895.56	-22 333.91
Amortissements	4	8 509.03	14 078.42
Variation provision sur débiteurs	1	0.00	-11 753.00
<u>Résultat de l'exercice (avant variation du fonds de roulement)</u>		1 613.47	-20 008.49
Variation des débiteurs		-47 045.29	-32 393.06
Variation des actifs de régularisation		-143 772.09	1 765.75
Variation des passifs de régularisation	6	36 121.25	59 989.24
Variation des créanciers		-46 765.09	846.26
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		-199 847.75	10 199.70
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	4		
Investissement dans les aménagements/installations de sécurité		-23 489.95	-
Investissement dans les infrastructures informatiques/logiciels		-	-2 677.42
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		-23 489.95	-2 677.42
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	6		
Fonds de Solidarité	6.1	21 663.45	17 434.68
Fonds informatique	6.2	0.00	-924.94
Fonds affectés	6.3	-78.80	-249.80
Fonds Aménagement	6.4	-115 038.71	52 577.15
Fonds Loterie Romande	6.5	-2 154.00	-2 154.00
Fonds AEMV	6.6	44 809.05	-66 762.30
Fonds Magester	6.7	10 000.00	-3 021.00
Fonds Soutien à la parentalité	6.8	-4 641.55	-50 654.45
Fonds Mobilité douce	6.9	0.00	-2 199.05
Fonds Covid	6.10	-32.00	-1 502.30
Fonds Boutique	6.11	-2 022.47	-7 736.59
Fonds Pierre Mercier	6.12	-14 572.00	18 477.75
Fonds Extension crèche	6.13	-473 196.98	742 359.40
Fonds SES	6.14	-76 135.15	79 926.84
Fonds Genève Bien Commun	6.15	-23 874.82	34 235.91
Fonds vacances	6.16	22 452.63	-
Fonds Carfagni	6.17	5 504.40	-
Fonds OAK	6.18	54 895.55	-
Fonds divers	6.19	1 706.04	-
Fonds buanderie	6.20	-	-1 184.00
Fonds Trafigura	6.21	0.00	-4 943.00
Fonds de communication	6.22	0.00	-1 318.40
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		-550 715.36	802 361.90
<u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u>		-774 053.06	809 884.18
Liquidités au début de l'exercice		1 105 423.82	295 539.64
Liquidités à la fin de l'exercice		331 370.76	1 105 423.82
<u>Variation de la trésorerie durant l'exercice</u>		-774 053.06	809 884.18
<u>Variation des comptes de liquidité</u>			
Caisse		3 070.63	-2 456.53
CCP 12-17615-0		-777 121.94	812 342.36
BCGE		-1.75	-1.65
<u>DIMINUTION de la trésorerie durant l'exercice</u>		-774 053.06	809 884.18

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL au 31 décembre 2022

Moyens provenant de fonds affectés	Valeur au 31.12.2022	Dotations	Utilisations	Transferts de fonds internes 2022	Valeur au 31.12.2022
Fonds Solidarité	75 931.45	61 820.00	-40 156.55	-	97 594.90
Fonds affectés	114.85	-	-78.80	-	36.05
Fonds Aménagement	199 539.89	31 700.00	-146 738.71	-	84 501.18
Fonds Loterie Romande	4 022.05	-	-2 154.00	-	1 868.05
Fonds AEMV	4 558.00	63 200.00	-18 390.95	-	49 367.05
Fonds divers	-	6 195.82	-4 489.78	-	1 706.04
Fonds Soutien à la parentalité/ch. Bonheur	4 641.55	-	-4 641.55	-	-
Fonds Magester	1 487.00	10 000.00		-	11 487.00
Fonds Covid	6 045.59	-	-32.00	-	6 013.59
Fonds Boutique	7 263.41		-2 022.47	-	5 240.94
Fonds Pierre Mercier	18 477.75	-	-14 572.00		3 905.75
Fonds Extention crèche	742 359.40	-	-473 196.98		269 162.42
Fonds SES	79 926.84	25 000.00	-101 135.15		3 791.69
Genève bien commun	34 235.91	10 375.27	-34 250.09		10 361.09
Fonds vacances été	-	35118.5	-12665.87		22 452.63
Fonds Carfagni	-	12 000.00	-6 495.60		5 504.40
Fonds OAK	-	63 900.00	-9 004.45		54 895.55
Capital des fonds affectés	1 178 603.69	319 309.59	-870 024.95	-	627 888.33
Moyens provenant du financement propre					
Capital versé	374 344.91				374 344.91
Réserve de subventions non dépensées 2009-2012	35 915.56				35 915.56
Subventions communales non affectées 2009-2012	8 154.80				8 154.80
Résultat cumulé crèche externe Onex	3 470.85	22 548.64			26 019.49
Résultat cumulé sur part subventionnée	-100 516.67	-8 738.16			-109 254.83
Résultat cumulé sur la durée du contrat	-263 062.39	-20 706.04			-283 768.43
Fonds propres de l'Association	58 307.06	-6 895.56	-	-	51 411.50



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

But et organisation de l'institution

Créée en 1964, l'Association Foyer Arabelle est une association à but non lucratif, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Genève. Reconnue d'utilité publique selon l'article 8 LIPP-V (anciennement loi 21uLCP) depuis 1997, elle n'est pas imposable. Notre requête d'exonération des impôts cantonaux et communaux (ICC) sur le bénéfice et le capital, ainsi que l'impôt fédéral direct sur le bénéfice (IFD) nous a été accordé en juin 2017, et pour une durée indéterminée, selon l'article 9, alinéa 1, lettre f (LIPM) et l'article 56, lettre g (LIFD).

Le Foyer Arabelle offre un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme (majeure ou mineure), avec ou sans enfants, enceinte, momentanément en difficulté et/ou victime de violences domestiques. Il compte 18 chambres et quatre logements-relais provisoire. Le Foyer Arabelle est doté d'une crèche d'une capacité de 34 places à 100 %, dont 13 places à 100 % réservées aux enfants hébergés au foyer et 21 places à 100 % réservées aux enfants habitant la Ville d'Onex.

Composition de l'organe suprême et durée du mandat

Comité de l'Association Foyer Arabelle 2022

Présidente	Anne-Lise Schweizer
Vice-présidente	Anne-Marie Hirt
Trésorier	Steve Candolfi
Membres	Michael Anders Serge Guinot Katia Staehli Félix Stämpfli
Directeur de l'institution	Marc-Antoine La Torre
Responsable de la crèche Arabelle	Joëlle Gaspoz

Selon les statuts, l'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle élit les membres du comité. Les membres du comité sont élus pour un an et sont immédiatement rééligibles. La présidente du comité est immédiatement rééligible, la durée de son mandat ne peut dépasser, en principe, cinq années consécutives.

La direction est responsable de la gestion opérationnelle de l'institution, supervisée par le comité de l'association.

La Direction de l'institution, le trésorier, la secrétaire comptable et l'adjointe administrative bénéficient du système de double signature.

Principes comptables

Les états financiers de l'Association Foyer Arabelle ont été établis conformément aux statuts de l'Association, aux dispositions applicables du Code des Obligations, aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et à la directive transversale du Conseil d'Etat EGE-02-04.

Les montants sont exprimés en francs suisses.

Organe de révision

Salès Rozmuski Fiduciaire, depuis l'exercice 2018.

Personnes chargées de la tenue de la comptabilité en 2022

Florence Pittet, comptable

Politique de gestion et placement de la fortune

L'Association Foyer Arabelle est une association à but social non lucratif, subventionnée et reconnue d'utilité publique. Les excédents éventuels sont immédiatement réinvestis. Nous avons un compte courant à la Poste et un compte d'épargne à la Banque Cantonale Genevoise. L'association n'effectue pas de placements financiers.

Rémunérations versées aux membres des organes dirigeants

Rémunération de la direction					
Année	nbre de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires annuels/EPT
2022	Direction	100%	143 746.00	1	143 746.00
	Responsable crèche	80%*	89 685.00	0.8715	102 896.64
<i>sous-totaux</i>			<i>233 431.00</i>	<i>1.8715</i>	
2021	Direction	100%	140 541.05	1	140 541.05
	Responsable crèche	80%	79 699.20	0.8	99 624.02
<i>sous-totaux</i>			<i>220 240.25</i>	<i>1.8</i>	

Les membres du comité de l'Association Foyer Arabelle sont tous bénévoles.

Contrôle interne - évaluation des risques

Arabelle continue à développer son système qualité et les SMQ suivants ont ainsi été élaborés et validés :

- Paiements fournisseurs
- Commande de bien mobilier et fournitures spéciales
- Choix des artisans et contrôle des travaux
- Achat denrée alimentaire et consommation de biens courants
- Recherche de fonds
- Gestions des horaires
- Loi OProMa

Provision pour débiteurs douteux (note 1)

Provision pour perte sur prestations	2022	2021
solde au 01.01	100.00	11 853.00
Virement à perte d/débiteurs Mme E. pension janvier-février 2019 (SPC)		-11 253.00
Virement à perte d/débiteurs Mme MP		
Virement à perte d/débiteurs Mme SA		
Dissolution de provision	-100.00	-500.00
Solde au 31.12.	0.00	100.00
<u>Variation</u>	-	-11 753.00

Produits à recevoir (note 2)

Produits à recevoir	2022	2021
solde au 01.01	29 425.72	14 248.31
Extourne solde au 01.01	-29 425.72	
Indemnités journalières maladie	2 021.85	8 666.70
Indemnités journalières accident		13 336.62
Indemnités journalières accident 2019 pas reçue		-14 248.31
Indemnités journalières maternité		3 747.00
Monnaie buanderie		555.00
HES-SO indemnité PF éducatrice		3 120.40
Assurance indemnité journalière maladie		3 812.90
Impôts à la source		153.40
Autres créances à court terme		2 267.49
Correction cotisations crèche	2 756.00	
Subvention SES Q4/22	25 000.00	
Subvention commune Onex 01.08-31.12.2022	154 167.00	
<u>Total</u>	<u>183 944.85</u>	<u>35 659.51</u>

Charges constatées d'avance (note 3)

Charges constatées d'avance	2022	2021
Solde au 01.01	14 635.00	12 763.00
Extourne solde au 01.01	-14 635.00	-12 763.00
Gilgen/Gammadia/Helsana charges 2023 payées en 2022	10 121.75	14 635.00
<u>Total</u>	<u>10 121.75</u>	<u>14 635.00</u>

Immobilisations corporelles (note 4)

Immobilisations corporelles	Gros matériel, mobilier, électroménager	Matériel informatique, logiciels	Aménagements installations	Total
<u>Valeur brute au 1.01.22</u>	124 986.50	133 175.17	70 112.30	328 273.97
Acquisitions 2022	3 607.95	-	19 882.00	23 489.95
<u>Valeur brute au 31.12.22</u>	128 594.45	133 175.17	89 994.30	351 763.92
<u>Fonds d'amort.au 1.01.22</u>	-124 986.50	-130 195.17	-51 045.30	-306 226.97
Amortissements 2022	-310.68	-1 641.00	-6 557.35	-8 509.03
<u>Fonds d'amort.au 31.12.22</u>	-125 297.18	-131 836.17	-57 602.65	-314 736.00
<u>Valeur nette au 1.01.22</u>	-	2 980.00	19 067.00	22 047.00
<u>Valeur nette au 31.12.22</u>	3 297.27	1 339.00	32 391.65	37 027.92

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à partir d'un montant de CHF 3'000,-- pour les nouveaux objets, conformément aux directives de bouclage dès 2013. Ce seuil d'activation a été validé par le comité en séance du 21 mai 2013. Les taux d'amortissement ont fait l'objet d'une fiche de procédure du système de contrôle interne, signée le 5 octobre 2009 par la présidente et le trésorier de l'association, énonçant ces critères. Documents à votre disposition au secrétariat de l'association.

Durée d'amortissement	Taux
Instruments, outillage	20%
Gros matériel	20%
Mobilier de bureau	12.5%
Mat.bureau+informatique	33.33%
Aménagement	20%
Mobilier jeux extérieurs	20%
Installations de sécurité	20%

Valeur d'assurance incendie : CHF 330'000,--

Créanciers sociaux (note 5)

Créanciers sociaux	2022	2021
AVS/AI/APG/AC/AMAT/AF	674.65	19 426.55
AF		-
LPP	-1362.98	
LAAP et LAANP	2001.05	1 048.65
Impôts à la source	504.94	
<u>Total</u>	<u>1 817.66</u>	<u>20 475.20</u>

Créanciers et passifs transitoires (note 6)

Créanciers	2022	2021
Frais de personnel	28 444.65	4 263.32
Alimentation et matériel de cuisine	12 128.30	9 723.00
Hygiène/ nettoyage	0.00	441.10
Swisscom	321.80	306.70
Services Industriels	44.00	1 467.01
Matériel bureau/informatique	8 906.80	
Frais de locaux	15 111.00	3 410.45
Frais éducatifs divers	1 053.90	805.94
Frais administratifs/assurances	250.00	53.85
AMIG/HG pension payée en trop	6 640.70	
Frais de communication		172.30
Frais pour camps		26 222.05
Frais nouvelle crèche		9 316.05
Cautions clé	-	365.00
Frais entretien et sécurité bâtiment	13 599.90	929.00
Frais réparation	212.05	
Total	86 713.10	57 475.77

Passifs transitoires	2022	2021
Charges à payer	13 702.65	7 000.00
Total	13 702.65	7 000.00

Fonds affectés (note 6)

Certains donateurs ont versé un don en mentionnant un projet spécifique. Quand aucun projet n'a été spécifié, les dons spontanés de moins de CHF 1'000.- ont été affectés au Fonds divers, et ceux de plus de CHF 1'000.- ont été versés sur le Fonds d'Aménagement. Par ailleurs, Arabelle a effectué plusieurs recherches de fonds auprès des fondations, des entreprises et des communes, pour financer des projets spécifiques.

Chaque fonds affecté dispose de son règlement, à disposition au secrétariat de l'association.

Fonds de Solidarité (note 6.1)

Un Fonds de Solidarité a été constitué en 2002, à la suite de deux dons importants d'un montant total de CHF 53'000.-- (Banque JP Morgan et Groupe de coordination Mère-Enfant). Il a été régulièrement alimenté par des dons affectés.

Ce fonds est destiné aux résidentes et à leurs enfants. Il peut financer des projets individuels ou des projets collectifs.

En 2022, nous avons utilisé le fonds de solidarité pour un montant de **CHF 40'156.55**. Ce fonds nous a permis de financer notamment des fêtes d'anniversaires, des ateliers bricolages, des sorties extérieures pour les enfants. Le fonds prend également en charge les frais de cours de français, les gardes d'enfants ponctuelles, les frais d'interprétariat, de déménagement ou de transport. Ce fonds a permis également d'organiser des groupes de parole en partenariat avec l'association AVVEC (Aide aux Victimes de Violences en Couple).

Durant l'année 2022, **CHF 61'820,00** ont été récoltés par la recherche de fonds pour alimenter le Fonds de Solidarité. La contribution de la Fondation Baur, qui visait spécifiquement à la reconstruction de l'estime de soi des femmes, a permis de faire venir une spécialiste du conseil en image pour des journées de relooking et des séances hebdomadaires avec une socio-esthéticienne. La Fondation Sandoz nous a versé un don pour poursuivre les activités socio-éducatives. Les communes genevoises ont été sollicitées spécifiquement pour financer des activités et des espaces adaptés aux enfants.

Fonds de Solidarité (note 6.1)	2022	2021
Solde au 1.01.	75 931.45	58 496.77
Frais divers premier trimestre	-7 523.88	-4 388.20
Frais divers deuxième trimestre	-10 717.02	-11 967.43
Frais divers troisième trimestre	-10 595.79	-7 999.92
Frais divers quatrième trimestre	-11 319.86	-12 753.45
		-
Affectation des dons de particuliers	0.00	1 375.00
Affectation des dons des entreprises et fondations	41 220.00	36 168.68
Affectation don Communes	20 600.00	17 000.00
Solde au 31.12.	97 594.90	75 931.45
<u>Variation</u>	<u>21 663.45</u>	<u>17 434.68</u>

N.B. La présentation du fond a été modifiée en 2022, dans le but de simplifier sa lecture.

Fonds informatique (note 6.2)

Le domaine du travail social a beaucoup évolué ces dernières années et a notamment obligé les organisations à professionnaliser la prise en charge de ses bénéficiaires au niveau du suivi des dossiers et à la protection des données. Pour cela, le Foyer Arabelle a dû se munir d'un système intranet et d'un équipement informatique adéquat, afin de garantir la meilleure prise en charge de ses bénéficiaires. L'audit ordonné par l'Etat de Genève en 2017 relève et demande des investissements dans ce sens, mais sans aucun financement de sa part. Nous avons donc fait appel à une fondation privée genevoise, ainsi qu'à Capital Group, pour réunir la somme de CHF 60'000,-- nécessaire à cet investissement. Le Fonds informatique sert à amortir cette dépense. Cet investissement a été entièrement amorti à la fin 2021.

Fonds informatique (note 6.2)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	924.94
Amortissement final matériel informatique (produit différé)	-	-
Amortissement final logiciels (produit différé)	-	-
Affectation dépenses	-	-924.94
Solde au 31.12.	-	-
<u>Variation</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Fonds affectés (note 6.3)

Une recherche de fonds avait été menée pour renouveler le matériel de la crèche auprès d'une fondation. Cette année, nous avons acheté des livres pour enfants.

Fonds affectés (note 6.3)	2022	2021
Solde au 1.01.	114.85	364.65
Achat de livres crèche	-78.80	-249.80
Solde au 31.12.	36.05	114.85
<u>Variation</u>	<u>-78.80</u>	<u>-249.80</u>

Fonds Aménagement (note 6.4)

Le comité de l'Association Foyer Arabelle a décidé de créer ce fonds en 2015, pour financer tous travaux d'entretien, de rénovation, aménagements, achat de matériel ou matériaux pour les locaux de l'association. Ce fonds peut également servir pour le développement de nouveaux et/ou futurs locaux de l'association, dont la nécessité n'est plus à prouver et le projet évoqué depuis plusieurs années.

En 2022 d'importants travaux de rénovation ont été menés grâce aux dons reçus les années précédentes. Au sein de la crèche, les adaptations exigées par le SASAJ (Service de l'accueil de jour) ont été réalisées. Les travaux de menuiserie, la pose de gazon sur le sol de la terrasse et le remplacement de certains jeux extérieurs représentaient des frais importants mais indispensables pour assurer la sécurité des enfants. Au foyer, les sols et les peintures ont été entièrement refait à neuf dans les espaces communs, les bureaux et le couloir des chambres. Ce rafraichissement était nécessaire pour le confort de chacun, après de nombreuses années de vie et d'usure quotidienne. La Loterie Romande nous a soutenu dans cette démarche par un généreux don de CHF 26'000.- reçu en 2021. Les deux machines à laver et séchoirs du foyer ont été remplacés grâce à la donation de Capital Group. Enfin, nous avons obtenu deux nouveaux logements relais que nous avons dû équiper.

Fonds Aménagement (note 6.4)	2022	2021
Solde au 1.01.	199 539.89	146 962.74
Affectation des dons des Communes	-	-
Affectation des dons des entreprises	31 700.00	72 000.00
Affectation des dons de particuliers	-	3 452.00
Frais divers 1e trimestre	-19 800.80	-
Frais divers 2e trimestre	-25 765.41	-
Frais divers 3e trimestre	-95 647.40	-
Frais divers 4e trimestre	-1 540.10	-18 889.85
Amortissement travaux cuisine (produits différés)	-3 985.00	-3 985.00
Solde au 31.12.	84 501.18	199 539.89
<u>Variation</u>	<u>-115 038.71</u>	<u>52 577.15</u>

N.B. La présentation du fond a été modifiée en 2022, dans le but de simplifier sa lecture.

Fonds Loterie Romande (note 6.5)

En 2018, nous avons dû à nouveau trouver des fonds pour la migration de notre centrale téléphonique, estimée à CHF 10'769.95. Pour ce faire, nous avons sollicité la Loterie Romande, qui nous a octroyé la somme de CHF 10'000.--. Les travaux ayant été terminés en fin mars 2019, le fonds sert à amortir l'investissement à 20% (méthode des produits différés).

Fonds Loterie Romande (note 6.5)	2022	2021
Solde au 1.01.	4 022.05	6 176.05
Amortissement centrale téléphonique	-2 154.00	-2 154.00
Solde au 31.12.	1 868.05	4 022.05
<u>Variation</u>	<u>-2 154.00</u>	<u>-2 154.00</u>

Fonds AEMV (Accompagnement Educatif en Milieu de Vie) (note 6.6)

Le Fonds AEMV a été créé en 2019 avec le financement de la Chaîne du Bonheur, afin de mettre en place une nouvelle prestation de suivi post-hébergement. En 2022, constatant l'impact positif de ce suivi sur les femmes et enfants qui quittent le foyer, un nouveau financement a été accordé par la Chaîne du Bonheur pour deux années supplémentaires. La Fondation Nak Humanitas a également soutenu ce projet. Le Fonds permet de financer les heures de visites et de permanence de l'éducatrice AEMV.

Fonds AEMV (note 6.6)	2022	2021
Solde au 1.01.	4 558.00	71 320.30
Don Chaîne du Bonheur (solde)	53 200.00	22 500.00
Don Fondation NAK Humanitas	10 000.00	-20 000.00
Dépenses heures AEMV	-17 569.55	-63 818.70
Dépenses matériels, interprétariat	-821.40	-5 443.60
Solde au 31.12.	49 367.05	4 558.00
<u>Variation</u>	<u>44 809.05</u>	<u>-66 762.30</u>

Fonds Magester (note 6.7)

La Fondation Magester nous a fait part de sa volonté de venir en aide aux femmes et aux enfants du foyer Arabelle en finançant des projets de réinsertion professionnelle tels que des formations.

Fonds Magester (note 6.7)	2022	2021
Solde au 1.01.	1 487.00	4 508.00
Don Fondation Magester	10 000.00	-
Dépenses	-	-3 021.00
Solde au 31.12.	11 487.00	1 487.00
<u>Variation</u>	<u>10 000.00</u>	<u>-3 021.00</u>

Fonds Soutien à la parentalité (note 6.8)

De nombreux enfants du foyer ayant vécu des situations familiales violentes présentent des retards au niveau du développement, des troubles psychologiques ainsi qu'un lien parental à construire. Ces situations nécessitent, pour éviter une rupture ou un placement de l'enfant, un suivi continu et soutenu. Nous avons constaté que les ressources existantes n'étaient pas suffisantes pour assurer ce soutien à la parentalité renforcé, c'est pourquoi nous avons sollicité la Chaîne du Bonheur pour ouvrir un poste d'éducatrice « transversale », travaillant entre foyer et crèche. Suite au départ de la collaboratrice engagée, le poste a été repensé et est désormais attribué à une ASE (assistante socio-éducative) en formation.

Fonds Soutien à la parentalité (note 6.8)	2022	2021
Solde au 1.01.	4 641.55	55 296.00
Don Chaîne du Bonheur	-	-
Dépenses heures SOUPA	-4 641.55	-50 654.45
Solde au 31.12.	-	4 641.55
<u>Variation</u>	<u>-4 641.55</u>	<u>-50 654.45</u>

Fonds Mobilité douce (note 6.9)

Les femmes résidant au foyer ainsi que les équipes éducatives sont très souvent amenées à se déplacer à travers le canton, notamment pour rencontrer divers professionnels du réseau social genevois. Pour faciliter ces petits trajets tout en respectant l'environnement et en favorisant l'activité physique, nous avons demandé des financements en 2019 afin de mettre à disposition de l'équipe et des résidentes du foyer deux vélos électriques. Grâce au soutien de la Fondation Assura, nous avons depuis le printemps 2020, pour une durée de 2 ans minimum, un contrat de location avec Genèveroule, association locale alliant promotion du vélo et insertion socio-professionnelle. Cette année les frais liés aux deux vélos électriques ont été pris en charge par le fond de solidarité.

Fonds Mobilité douce (note 6.9)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	-
Dons	-	-
Dépenses	-	-
Solde au 31.12.	-	-
<u>Variation</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Fonds Covid (note 6.10)

La pandémie de Covid-19 a bouleversé le quotidien des femmes et des enfants résidant au foyer, aussi bien que des équipes qui travaillent au foyer et à la crèche Arabelle. De nombreuses et coûteuses adaptations ont dû être mises en place rapidement pour poursuivre l'activité de l'association tout en garantissant la santé de chacun. Il a fallu fournir le matériel sanitaire adéquat, mais aussi développer des solutions informatiques pour la scolarité, la formation et le travail en réseau à distance. Ces frais ont été couverts par le don de la Fondation OAK.

Fonds Covid (note 6.10)	2022	2021
Solde au 1.01.	6 045.59	7 547.89
Don		-
Pharmacie (masques, désinfectants, gants, etc...)	-32.00	-670.60
Matériel confinement	-	-677.80
Déménagement / Regroupement / Repas	-	-153.90
Solde au 31.12.	6 013.59	6 045.59
<u>Variation</u>	<u>-32.00</u>	<u>-1 502.30</u>

Fonds Boutique (note 6.11)

La Fondation UBS nous a octroyé CHF 15'000.-- pour notre projet de boutique de vêtements de seconde-main, afin de mettre en vente des vêtements donnés et d'offrir une jolie expérience aux résidentes intéressées. Ce projet a été concrétisé sous la forme d'un événement temporaire, un « pop-up » de trois semaines en septembre 2021 et nous a permis de récolter CHF 4'000, -- pour le fonds de Solidarité. Une seconde édition a eu lieu en mars 2022.

Fonds Boutique (note 6.11)	2022	2021
Solde au 1.01.	7 263.41	15 000.00
Dons	-	-
Dépenses mise en place Boutique	-2 022.47	-7 736.59
Solde au 31.12.	5 240.94	7 263.41
<u>Variation</u>	<u>-2 022.47</u>	<u>-7 736.59</u>

Fonds Pierre Mercier (note 6.12)

Le Fonds Pierre Mercier provient d'une donation de CHF 20'000.- octroyée par la Fondation Pierre Mercier. Cette somme est destinée aux mères de moins de 25 ans ainsi qu'à leurs enfants. En 2022, plusieurs jeunes mamans ont pu être aidées grâce à ce financement.

Fonds Pierre Mercier (note 6.12)	2022	2021
Solde au 1.01.	18 477.75	-
Don Pierre Mercier	-	20 000.00
Dépenses aménagements, frais de garde, aide urgence	-14 572.00	-1 522.25
Solde au 31.12.	3 905.75	18 477.75
<u>Variation</u>	<u>-14 572.00</u>	<u>18 477.75</u>

Fonds Extension crèche (note 6.13)

Un nouvel espace de crèche a été ouvert à la rentrée scolaire 2022 dans un immeuble voisin des locaux d'Arabelle. 12 enfants supplémentaires sont désormais accueillis par la crèche Arabelle. Cette annexe comprend une salle de psychomotricité afin de favoriser le mouvement des jeunes enfants ainsi qu'une salle de réunion facilitant les rencontres hebdomadaires entre équipe et les séances de travail en réseau. Pour financer la construction de cette extension nous avons reçu le soutien financier d'une fondation genevoise.

Fonds Extension crèche (note 6.13)	2022	2021
Solde au 1.01.	742 359.40	-
Don	-	770 000.00
Frais divers 1e trimestre	-829.30	
Frais divers 2e trimestre	2 513.35	
Frais divers 3e trimestre	-122 365.44	
Frais divers 4e trimestre	-352 515.59	-27 640.60
Dépenses		
Solde au 31.12.	269 162.42	742 359.40
<u>Variation</u>	<u>-473 196.98</u>	<u>742 359.40</u>

Fonds SES (note 6.14)

Depuis le 1er octobre 2021 Arabelle déploie une nouvelle prestation ambulatoire à travers le canton grâce au financement de l'Etat de Genève. Le Service Externe de Soutien (SES) intervient auprès des victimes de violences domestiques hébergées temporairement en hôtel ou chez des proches. Le service offre une aide immédiate et de court terme. L'objectif est de soutenir les personnes qui ont fui leur domicile à cause de violences et se retrouvent en chambre d'hôtel, seules ou avec des enfants. Il s'agit d'éviter un huis-clos potentiellement traumatisant pour des personnes déjà fragilisées.

Deux éducatrices ont été engagées pour ces interventions à un 0.85 EPT. Initialement conçu comme un projet pilote d'une année, le SES a fait ses preuves et va être pérennisé. Une subvention exceptionnelle de CHF 25'000.- a été accordée pour finir l'année 2022. Le projet est porté par le Département des finances et des ressources humaines (DF), en collaboration avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

Fonds SES (note 6.14)	2022	2021
Solde au 1.01.	79 926.84	-
Subvention Etat	25 000.00	100 000.00
Dépenses Salaire	-98 495.00	-19 105.46
Dépenses	-2 640.15	-967.70
Solde au 31.12.	3 791.69	79 926.84
<u>Variation</u>	<u>-76 135.15</u>	<u>79 926.84</u>

Fonds Genève Bien Commun (note 6.15)

Le soir du 15 septembre 2021, la première édition genevoise de la Nuit du Bien Commun nous a permis de lever des promesses de dons à hauteur de CHF 50'500, --. Les dons effectifs arrivés en 2021 et 2022 nous ont permis d'acheter du matériel et de l'ameublement adapté aux enfants dans la nouvelle crèche Arabelle.

Fonds Genève Bien Commun (note 6.15)	2022	2021
Solde au 1.01.	34 235.91	-
Dons Swiss Philantropy	10 375.27	35 691.61
Dépenses	-34 250.09	-1 455.70
Solde au 31.12.	10 361.09	34 235.91
<u>Variation</u>	<u>-23 874.82</u>	<u>34 235.91</u>

Fonds vacances (note 6.16)

Initialement nommé « Fonds Gryon » après le séjour de vacances organisé à Gryon (VD) pendant l'été 2021, en 2022 le fonds a été renommé « fonds vacances » et réapprovisionné par l'American International Club et de l'American International Women's Club. Comme son nom l'indique, le fonds permet de financer des courts séjours d'été et d'hiver pour les femmes et les enfants d'Arabelle. En août 2022, les bénéficiaires ont profité d'une semaine de détente au bord du lac de Neuchâtel.

Fonds vacances (note 6.16)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	-
Don Capital Group Compagnies	-	4 800.00
Don Fondation Juchum	-	9 333.34
Don AIC/AIWC	35 118.50	-
Dépenses	-12 665.87	-14 133.34
Solde au 31.12.	22 452.63	-
<u>Variation</u>	<u>22 452.63</u>	<u>-</u>

Fonds Carfagni (note 6.17)

La Fondation Carfagni s'est engagée aux côtés d'Arabelle avec un soutien financier couvrant plusieurs projets autour de la petite enfance. Le projet d'aménagement d'un espace de jeux pour les enfants sur la terrasse du foyer n'a pas encore pu être mené à bien en raison d'un problème de dalles endommagées. Les travaux devraient être faits en 2023. En revanche, le projet d'accompagnement spécialisé des enfants avec la présence d'une logopédiste et d'une psychomotricienne a été lancé en 2022 avec des résultats prometteurs.

Fonds Carfagni (note 6.17)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	4 943.00
Amortissement lave et sèche linge foyer (produits différés)	-	-1 230.00
Amortissement 10 lits+matelas crèche (produits différés)	-	-1 992.00
Amortissement cloison crèche (produits différés)	-	-1 721.00
Dons Carfagni	12 000.00	-
Dépenses fonds	-195.60	-
Dépenses salaires logo et psychomotricité	-6 300.00	-
Solde au 31.12.	5 504.40	-
<u>Variation</u>	<u>5 504.40</u>	<u>-4 943.00</u>

Fonds OAK (note 6.18)

Le don de la Fondation OAK a permis de constituer un Fonds destiné à toutes sortes de dépenses en faveur de l'association, notamment le changement de système comptable.

Fonds OAK (note 6.18)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	-
Dons OAK	63 900.00	-
Dépenses OAK	-9 004.45	-
Solde au 31.12.	54 895.55	-
<u>Variation</u>	<u>54 895.55</u>	<u>-</u>

Fonds divers (note 6.19)

Le Fonds divers est constitué de toutes les donations de moins de CHF 1'000.- versées par des particuliers ou des entreprises qui ne spécifient pas d'attribution particulière.

Fonds divers (note 6.19)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	-
Dons divers	6 195.82	-
Dépenses dons divers	-288.00	-
dépenses salaires solde soutien parentalité	-4 201.78	-
Solde au 31.12.	1 706.04	-
<u>Variation</u>	<u>1 706.04</u>	<u>-</u>

Fonds Communication (note 6.22)

Pour mener à bien la recherche de fonds indispensable à nos activités, il est important de soigner la communication de l'association, à travers ses différents canaux. En effet, les entreprises, fondations et privés doivent pouvoir accéder à des informations claires et attractives, pour mieux comprendre la mission d'Arabelle. En 2020 nous avons revu notre site web, qui présente désormais une esthétique plus épurée et une nouvelle fonction de dons en ligne. Nous avons également mis en valeur le foyer via le rapport d'activités et les plaquettes, en mandatant des professionnels (photographe, graphiste, imprimeur). C'est vers la Loterie Romande que nous nous sommes tournés pour ce budget de communication 2020.

Fonds Communication (note 6.22)	2022	2021
Solde au 1.01.	-	1 318.40
Don Capital Group	-	-
Don Loterie Romande	-	-
Frais site internet/FB, photographe, commission don en ligne	-	-37.57
Frais rapport d'activités, flyers, affiches, Bastion de l'Egalité	-	-1 280.83
Solde au 31.12.	-	-
<u>Variation</u>	<u>-</u>	<u>-1 318.40</u>

Subventions (note 7)

Subventions	2022	2021
Etat de Genève, Département des Finances	599 541.00	599 541.00
Etat de Genève, Département des Finances SES affecté		100 000.00
Ville de Genève, Délégation à la Petite Enfance	99 300.00	99 300.00
Ville d'Onex, service social, santé et enfance	634 167.00	480 000.00
Communes genevoises affecté		affecté
Total	1 333 008.00	1 278 841.00

2022 est la troisième année de notre quatrième contrat de prestation. Depuis 2018, nous dépendons du Département des Finances, par le biais du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

Ce quatrième contrat de prestations subventionne le secteur **"FOYER y compris service de crèche"**, alors que la Ville d'Onex subventionne les 21 places de crèche dédiées aux habitants de la commune. Nous recevons également une subvention de la Délégation de la Petite Enfance destinée aux enfants des mamans accueillies au Foyer Arabelle, dont le domicile précédent se situait en ville de Genève.

La comptabilité analytique présente ci-après les résultats du compte d'exploitation par secteurs subventionnés. Nous pouvons constater un déficit de CHF 29'946.80 pour le secteur **"FOYER y compris service de crèche"**. La répartition du résultat, telle qu'énoncée dans notre contrat de prestation 2020-2023 avec l'Etat de Genève, concerne ce déficit, à répartir comme stipulé à l'article 13, alinéa 4 : *la part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculé au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de l'association.*

Tableau de suivi des résultats avant et après répartition (note 8)

	2020	2021	2022	2023	Cumul
Résultat avant répartition	-17 670.22	-23 784.11	-29 444.20		-70 898.53
Répartition de la part du résultat revenant à :					
Département des Finances * ¹	-4 913.46	-5 707.71	-7 496.53		-18 117.70
Délégation Petite Enfance * ²	-813.80	-945.35	-1 241.63		-3 000.78
Total	-5 727.26	-6 653.06	-8 738.16		-21 118.48
Résultat après répartition	-11 942.96	-17 131.05	-20 706.04		-49 780.05

*¹La subvention du Département des Finances s'élève à CHF 599'541,-- soit 25.46% du total des revenus du secteur subventionné de l'Association Foyer Arabelle.

*²La subvention de la Délégation à la Petite Enfance s'élève à CHF 99'300,-- soit 4.21% du total des revenus du secteur subventionné de l'Association Foyer Arabelle.

Quant au résultat du secteur **"CRECHE externe Ville d'Onex"**, le bénéfice de CHF 22'548.64 est à additionner à la réserve affectée à la crèche externe, tel que convenu avec la Ville d'Onex.

En 2022, la Ville d'Onex a augmenté sa subvention à CHF 634'167 afin de subventionner correctement les 21 places dédiées à la commune.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES
Au 31.12.2022

	Budget 2022			Résultats 2022		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Subventions	698 841.00	440 000.00	1 138 841.00	698 841.00	634 167.00	1 333 008.00
Subvention exceptionnelle Etat de Genève*	25 000.00		25 000.00	25 000.00		25 000.00
Dons divers, Communes, Loterie Romande*	34 500.00	3 500.00	38 000.00	288 307.67	9 501.92	297 809.59
Cotisations de l'Association	3 150.00	350.00	3 500.00	2 100.15	279.85	2 380.00
Pensions	1 242 000.00		1 242 000.00	1 305 374.70	-	1 305 374.70
Repas	1 200.00	700.00	1 900.00	1 762.15	733.85	2 496.00
Crèche externe		120 000.00	120 000.00	-	197 461.50	197 461.50
Buanderie	1 900.00		1 900.00	2 472.10	-	2 472.10
Recette Boutique/Calendrier de l'Avent				8 586.83		8 586.83
Produits net de prestations de services	1 245 100.00	120 700.00	1 365 800.00	1 318 195.78	198 195.35	1 516 391.13
Commission impôt à la source	712.50	237.50	-	656.97	293.78	950.75
Produits divers/extraordinaire	9 504.00	2 501.00	12 005.00	21 721.98	2 204.59	23 926.57
Autres produits d'exploitation	10 216.50	2 738.50	12 005.00	22 378.95	2 498.37	24 877.32
Total produits d'exploitation	1 991 807.50	567 288.50	2 558 146.00	2 354 823.55	844 642.49	3 199 466.04
Salaires	1 386 335.89	452 402.89	1 838 738.77	1 543 448.06	612 905.60	2 156 353.66
Vacances non prises 2020				-9 013.73		-9 013.73
Charges sociales	263 403.82	85 956.55	349 360.37	296 673.34	126 487.77	423 161.11
Déplacements et repas du personnel	225.00	25.00	250.00	1 019.68	52.02	1 071.70
Autres frais de personnel	30 300.00	10 150.00	40 450.00	24 395.10	3 135.88	27 530.98
Indemnités journalières	-	-	-	-58 271.54	-25 632.04	-83 903.58
salaires et charges sociales pris en charge par fonds				-128 959.66	-	-128 959.66
Charges de personnel	1 680 264.71	548 534.44	2 228 799.14	1 669 291.25	716 949.23	2 386 240.48
Alimentation	62 800.00	12 800.00	75 600.00	85 803.76	21 126.32	106 930.08
Frais de locaux et entretiens divers*	167 864.50	30 862.50	198 727.00	406 694.19	344 706.00	751 400.19
Frais éducatifs *	7 025.00	3 225.00	10 250.00	316 527.80	86 849.48	403 377.28
Frais administratifs	39 500.00	14 375.00	53 875.00	50 711.40	18 660.42	69 371.82
<i>Dotation provision débiteurs douteux</i>						-
<i>Pertes sur pensionnaires</i>				30 648.00		30 648.00
Autres charges d'exploitation	277 189.50	61 262.50	338 452.00	890 385.15	471 342.22	1 361 727.37
Total charges d'exploitation	1 957 454.21	609 796.94	2 567 251.14	2 559 676.40	1 188 291.45	3 747 967.85
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS	34 353.29	-42 508.44	-8 155.15	-204 852.85	-343 648.96	-548 501.81
<i>Amortissements</i>	8 700.00	2 500.00	11 200.00	6 691.03	1 818.00	8 509.03
<i>Dotation provision débiteurs douteux</i>						-
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER	25 653.29	-45 008.44	-19 355.15	-211 543.88	-345 466.96	-557 010.84
Produits financiers - intérêts créanciers	4.00	1.00	5.00	-	-	-
Charges financières - frais de banque et CCP	65.00	125.00	190.00	378.81	221.25	600.06
RESULTAT FINANCIER	-61.00	-124.00	-185.00	-378.81	-221.25	-600.06

* addendum remplace la page no 23

COMPTES DE PERTES ET PROFITS PAR SECTEURS SUBVENTIONNES
Au 31.12.2022

	Budget 2022			Résultats 2022		
	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL	FOYER y compris service de crèche	CRECHE externe Ville d'Onex	TOTAL
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produits sur exercice antérieur/exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Fonds affectés - attributions	-	-	-	-309 807.67	-9 501.92	-319 309.59
Fonds affectés - utilisations	-	-	-	490 928.49	379 096.46	870 024.95
RESULTAT DES FONDS (attributions/utilisations nettes)	-	-	-	181 120.82	369 594.54	550 715.36
Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche*	-			-29 444.20		-29 444.20
Résultat de l'exercice secteur crèche externe *					22 548.64	22 548.64
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT	25 592.29	-45 132.44	-19 540.15	-29 444.20	22 548.64	-6 895.56
Ville d'Onex*					22 548.64	22 548.64
Département des finances*				-7 496.53		-7 496.53
Délégation à la Petite Enfance*				-1 241.63		-1 241.63
Répartition de la perte attribuée*				-8 738.16	22 548.64	13 810.48
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT	25 592.29	-45 132.44	-19 540.15	-20 706.04	-	-20 706.04

*addendum remplace la page no 24

Pensions (note 9)

En 2022, le taux d'occupation a encore dépassé les 100% (100.21%). Le taux d'occupation de la crèche interne (13 places) s'est élevé à 78%.

Hébergement	2022	2021
Pensions	1 166 087.70	1 134 098.50
Crèche interne	139 287.00	100 356.67
Total	1 305 374.70	1 234 455.17

Produits divers (note 10)

Produits divers	2022	2021
Clés perdues, nettoyage chambre, meubles abimés	-	165.00
Redistribution taxe CO2	1 621.05	565.85
Indemnités praticiens formateurs + cours HETS	4 464.57	10 710.40
Redistribution excédents assurance	14 618.71	-
Aide financière entreprises formatrices	3 000.00	-
ajustements divers exercices antérieurs	221.90	-
produits d'intérêts	0.35	-
	-	-
Total	23 926.58	11 441.25

Rémunérations (note 11.1)

Salaires par secteurs	2022	2021
Secteur Foyer	727 971.48	740 880.00
Secteur Crèche	930 067.62	736 879.50
Secteur Ménage	54 309.25	78 495.15
Secteur Cuisine	123 265.22	114 386.30
Secteur Administration	320 740.09	343 178.40
Salaires pris en charge par les fonds	128 959.66	-
Total	2 027 394.00	2 013 819.35

Variation provision de vacances (note 11.2)

Vacances non prises	2022	2021
Solde au 31.12.	40 587.39	49 601.12
Dissolution de réserve	-23 603.40	-
Variation	16 983.99	25 997.72

Autres charges de personnel (note 11.3)

Autres charges de personnel	2022	2021
Indemnités civilistes	5 018.00	6 379.00
Contribution service civil (ZIVI)	8 077.25	9 222.00
Permis de travail (OCP)	130.00	-
Autres charges	1 774.70	-
Total	14 999.95	15 601.00

Indemnités journalières (note 11.4)

Remboursements perte de gain par secteur	2022			2021		
	Maternité	Maladie	Accident	Maternité	Maladie	Accident
Secteur Foyer	8 359.15	26 411.00	1 408.05	31 626.40	17 486.80	12 390.35
Secteur Crèche	14 324.95	16 851.85	2 138.08		38 605.05	25 370.62
Secteur Ménage	-	13 053.45	-	-	2 114.20	-
Secteur Cuisine	-	1 007.30	349.75	-	18 579.65	-
Secteur Administration	-	-	-	-	-	-
Total	22 684.10	57 323.60	3 895.88	31 626.40	76 785.70	37 760.97

Frais de locaux en entretiens divers (note 12.1)

Nous avons continué à rénover les bâtiments, notamment administratifs, comme l'année précédente.

Frais de locaux et entretiens divers	2022	2021
Loyers crèche et foyer	160 458.50	138 871.00
Charges locatives	22 814.70	21 249.60
Services industriels	10 601.69	9 995.31
Assurance choses	1 304.40	1 304.40
Produits et matériels de nettoyage	40 816.90	5 256.92
Entretien, réparation ou remplacement machines, mobilier, installations	33 789.52	35 016.44
Sécurité/Incendie	8 417.50	7 949.70
Frais extention crèche*	473 196.98	27 640.60
Total	751 400.19	247 283.97

*création d'un nouvel espace crèche : frais gros œuvre, étanchéité, isolation, installations électriques, chauffage, menuiserie, agencement cuisine, plâtrerie, peinture, ingénieur civil/sécurité/thermique/accoustique, revêtement de sol, ventilation.

Frais éducatifs (note 12.2)

Frais éducatifs	2022	2021
Animation crèche (sorties, activités diverses, matériel bricolage, fêtes)	2 977.18	840.00
Animation foyer (photos, fêtes, animations diverses, anniversaires)	1 036.90	96.30
Dépenses prise en charge extérieure (AEMV)	18 390.95	5 443.60
Dépenses des divers fonds (garde enfant, traducteurs, formations, sorties, fêtes, activités bricolage, matériel pour covid, etc.)*	376 500.00	89 711.52
Assurance accidents enfants	250.00	250.00
Produits hygiène et soin crèche	3 658.75	1 836.46
Produits hygiène et soin foyer	563.50	2 899.55
Total	403 377.28	101 077.43

*addendum remplace la page no 26

Frais administratifs (note 12.3)

Frais administratifs	2022	2021
Matériel de bureau, imprimés, abonnements, frais de port	9 291.61	1 402.65
Téléphones, fax, internet	6 502.96	5 574.10
Informatique	24 633.17	24 740.46
Cotisations, cadeaux, pourboires, frais représent., pharmacie, fonds comm	15 427.33	9 200.44
Assurance protection juridique	1 549.30	1 453.10
Frais financiers	3 153.66	-
Comité, fiduciaire	9 413.95	9 012.12
pertes sur pensionnaires/débiteurs	30 648.00	0.00
Total	100 619.98	51 382.87

Réserve affectée Crèche externe (note 13)

Au 31 décembre 2013, nous avons présenté une note concernant les montants non réclamés par les subventionneurs du contrat de prestation 2009-2012. Depuis, la Ville d'Onex, qui subventionne la moitié des places de crèche dans notre structure, s'est positionnée et nous a demandé de constituer une réserve affectée à la crèche externe (lettre du 18.02.2015). Nous avons donc créé cette réserve et avons transféré la somme de CHF 27'846.90 résultant du contrat de prestation 2009-2012, ainsi que le résultat 2013 de CHF 35'057.10. La réserve affectée à la crèche externe se monte au 01.01.2022 à CHF 2'020.65. Le résultat 2021 de CHF 1450.20 augmente la réserve pour 2022, qui se monte à CHF 3'470.85.

Réserve affectée Crèche externe Onex	2022	2021	2020	2019
Solde au 1.01.	2 020.65	7246.51	90.53	-148 416.56
Virement du résultat 2017 crèche externe		-	-	-
Virement du résultat 2018 crèche externe		-	-	-71 492.91
Virement du résultat 2019 crèche externe		-	7 155.98	
Virement du résultat 2020 crèche externe		-5 225.86		
Virement du résultat 2021 crèche externe	1 450.20			
Total	3 470.85	2 020.65	7 246.51	-219 909.47
Crédit supplémentaire Ville d'Onex, pour pertes cumulées 2015-2018		-	-	220 000.00
Solde au 31.12.	3 470.85	2 020.65	7 246.51	90.53

Autres mentions légales

Les éléments de l'annexe prévus par l'article 959c CO ou autres bases légales non mentionnés sont inexistantes.

STATISTIQUES 2022

Au foyer

50 femmes hébergées et 62 enfants de 0 à 16 ans
2 enfants nés durant le séjour de leur maman à Arabelle
30 femmes sont entrées au foyer en 2022
31 femmes ont quitté le foyer en 2022
100,21% de taux d'occupation
22 nationalités différentes
Durée moyenne du séjour : 8,18 mois
Age moyen des résidentes : 30 ans
70% des femmes hébergées sont victimes de violences domestiques

A la crèche

61 enfants accueillis à la crèche dont 28 internes et 33 enfants externes habitant Onex
7 enfants ont bénéficié d'une place de dépannage après le départ de leur maman du foyer

RESSOURCES HUMAINES

Répartition des postes et collaborateurs au 31.12.2022

Secteur foyer

- 9 éducatrices-teurs	6.1	postes
- 3 éducatrices remplaçantes	0.78	poste
- 2 civilistes aide éducateur	1.17	postes
- 1 stagiaire éducatrice HETS	0.92	poste
- 9 veilleuses-veilleur	1.75	postes
- 2 cuisinier	0.55	poste
- 1 aide-cuisinier	0.04	poste
- 1 Supervision	0.01	poste
- 1 Employée de maison foyer	0.29	poste
- 1 apprenti(e) ASE	0.21	poste

Secteur crèche

- 1 responsable de crèche/adjointe pédagogique	0.88	poste
- 7 éducatrices diplômées Petite Enfance	4.09	postes
- 3 ASE	1.73	postes
- 5 auxiliaires	2.04	postes
- 2 stagiaires éducatrice ESEDE	1.0	poste
- 2 apprentis(e) ASE	1.29	postes
- 2 remplaçant(e)s ASE	0.47	poste
- 2 auxiliaires remplaçant(e)s	0.62	poste
- 2 cuisiniers*	0.70	poste
- 1 employée de maison crèche	0.29	poste
- 1 Intendante	0.31	poste

Secteur administration

- 1 directeur	1	poste
- 1 comptable	0.83	poste
- 1 secrétaire administrative	0.63	poste
- 2 chargées de recherche de fonds/communication	0.65	poste
- 1 coordinateur sécurité-maintenance*	0.15	poste

Total

*poste occupé par le même collaborateur

**28.51 postes
pour 55.72 collaborateurs**

Durant l'année 2022, le foyer a accueilli :

- deux stagiaires HETS
- deux stagiaires hors champ
- cinq stagiaires matu-pro en travail social
- deux stagiaires ASE en réinsertion professionnelle
- deux stagiaires HETS

La crèche a accueilli :

- 2 stagiaires ESEDE
- 4 stagiaires hors champ

Onex, le 16 juin 2023

Anne-Lise Schweizer, Présidente

Marc-Antoine La Torre, directeur